



*Rapport annuel*  
**2019-2020**

Agence de mise en valeur de  
la forêt privée de l'Estrie



# TABLE DES MATIÈRES

<b>Message du Président</b>	3
<b>Rapport d'activités 2019-2020</b>	5
Procès-verbal de la vingtième-troisième assemblée générale annuelle	5
Administration et fonctionnement	9
Origine	9
Mandat	9
Partenaires	9
Collaborateurs	10
Assemblée des membres	10
Conseil d'administration	10
Comités de l'Agence	12
Ressources consenties par les partenaires	12
Permanence de l'Agence	12
Livraison des enveloppes vouées à l'aménagement	13
Enveloppes	13
Statistiques	14
Remboursement de l'aide financière en cas de destruction de l'investissement	16
Évaluation de la performance des conseillers forestiers	17
Critères	17
Résultats	17
Autres constats et réflexions	18
Réclamations (vérification régulière)	18
Support auprès des conseillers	18
Industrie forestière	20
Contributions de l'industrie	20
Plan de protection et de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie	21
Suivi et mise en œuvre du PPMV	21
Formation et transfert de connaissances	23
Projets particuliers	25
Plans de développement de la zone agricole	26
Certification	26
Perturbations naturelles	27
Activités de représentation du Président	28
<b>Contexte et prévisions d'actions 2020-2021</b>	29

# TABLE DES MATIÈRES

## Annexes

Annexe 1 :	Liste des membres de l'AMFE au 31 mars 2020	30
Annexe 2 :	Conseillers forestiers accrédités 2019-2020	31
Annexe 3 :	Répartition des investissements dans les programmes d'aide en 2019-2020	32
Annexe 4 :	Travaux réalisés en 2019-2020 dans le Programme régulier	33
Annexe 5 :	Travaux réalisés en 2019-2020 dans l'enveloppe Subvention 2018	36
Annexe 6 :	Liste des titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois qui ont contribué au financement de l'Agence en 2019-2020	38
Annexe 7 :	Rapport de l'auditeur indépendant	39
Annexe 8 :	Informations au sujet des soldes à la fin de l'exercice	55
	Carte de la région de l'Estrie	56

## Crédits photo :

Marie-Josée Martel, ing. f., M. Sc.  
Normand Bérubé, ing. f.

## Acronymes :

AFSQ : Association forestière du Sud du Québec  
APBB : Association des propriétaires de boisés de la Beauce  
CECOBOIS : Centre d'expertise sur la construction commerciale en bois  
CREE : Conseil régional de l'environnement de l'Estrie  
DRF : Direction de la recherche forestière  
FPFQ : Fédération des producteurs forestiers du Québec  
LiDAR : Light Detector and Ranging  
MFFP : Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs  
PADF : Programme d'aménagement durable des forêts  
PPMV : Plan de protection et de mise en valeur  
PAMVFP : Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées  
RMAAQ : Régie des marchés alimentaires et agricoles du Québec  
SPFSQ : Syndicat des producteurs forestiers du sud du Québec  
ULaval : Université Laval

## CIBLE ATTEINTE, MAIS TEMPS D'INCERTITUDES

### Un peu de recul

Ce « mot du Président » annuel est le neuvième sous ma signature. Au cours de ces années, j'ai maintes fois exposé par des écrits, des comités, des panels, des contacts politiques et diverses interventions privées et publiques, ma vision des forêts privées estriennes : des forêts aménagées productives, certaines davantage axées sur la conservation, des forêts « signature » du paysage estrien, des forêts considérées autant pour leur valeur économique que pour leur apport à l'équilibre des écosystèmes naturels, le tout contribuant au bien-être collectif régional.

Mais ce que j'en retiens surtout, c'est la grande diversité, quand ce n'est pas les écarts, des valeurs des propriétaires forestiers : la vanne de bois, la qualité des tiges résiduelles après intervention de récolte, l'esthétisme des travaux, la biodiversité, la conservation intégrale, la qualité de la relation avec le conseiller et pour certains – ils sont aussi nombreux que discrets – leur « relation philosophique » avec leur boisé, une source de contentement. Va pour les redites d'une année à l'autre!

La forêt privée, ces cinquante dernières années, a connu une gamme de métamorphoses qui ont altéré ses modes d'aménagement ou d'exploitation selon des approches individuelles ou collectives (groupements forestiers), son type de propriétaire (majoritairement des non-agriculteurs), son statut foncier (majoration substantielle des taxes foncières), certains avantages fiscaux... pour les propriétaires les plus avisés et des moyens de mise marché collective (les plans conjoints). Enfin, le bûcheron d'autrefois a pris du galon, il est travailleur sylvicole, entrepreneur forestier. Une énumération de vérités évidemment incomplète; votre vécu comme propriétaire et forestier vous autorise à en rajouter sur le décompte de paradigmes nouveaux ou « passés date ».

Une *Chaire de leadership en enseignement de la gestion durable des forêts privées* (ULaval) est maintenant à l'œuvre! « *En développant nos connaissances sur la réalité des propriétaires de forêt privée, nous souhaitons être en mesure de mieux répondre à leurs besoins et ultimement de susciter davantage d'engagements de leur part dans l'aménagement de leur boisé.* » (dixit Ministre des forêts, 4 avril 2019). Nous sommes en attente des récentes recherches et trouvailles de cette nouvelle « instance intellectuelle » au regard aussi critique que stratégique sur le devenir de la forêt privée québécoise ... genre « La forêt privée

actualisée pour les nuls ». Si elle appartient à 134 000 propriétaires – propos récurrent de la PPFQ – son usage, son aménagement, ses valeurs paysagères et environnementales interpellent huit millions de Québécois. Idem pour l'Estrie : 9 200 propriétaires, population : 320 000.

### Mobilisation des bois : la cible 2019 dépassée

Même si les acteurs de la forêt privée estrienne, au-delà de la bonne volonté de plusieurs, vivent des tourments existentiels, la récolte de produits ligneux version 2019 a donné les résultats planifiés et attendus de 891 000 m<sup>3</sup> (calcul du SPFSQ et de l'APBB), soit 2,4 % au-dessus de la cible. Selon les calculs de l'administration qui prend en compte les volumes provenant de la grande forêt privée (un retrait) et la récolte estimée de bois de chauffage (un ajout), la petite forêt privée (600 000 ha) aurait fourni 55 % de sa possibilité forestière (1 800 000 m<sup>3</sup>). Il a donc une volonté prégnante quelque part dans le milieu forestier estrien. Est-ce « une forêt [privée] de possibilités? ».

### Qu'en sera-t-il pour 2020?

1.- Bien que la cible de 870 000 m<sup>3</sup> pour 2020 ait été fixée à l'automne 2019, des doutes se profilent. La contestation par des « majeurs » de l'industrie forestière devant la RMAAQ de la démarche du SPFSQ (avec observation attentive des syndicats de la Mauricie, de la région de Québec et de la Côte-du-Sud) sur la mise en marché collective (Agence de vente / bois de sciage Sapin Épinette) pourrait amenuiser la vision par trop collectiviste, selon certains, des « unions » de propriétaires et de producteurs.

2.- La prévisibilité cyclique du marché nord-américain du bois s'additionne à l'imprévisibilité du comportement commercial de l'actuel gouvernement US, perturbateur économique chevronné. Devrons-nous éternellement exporter 80 % de la production québécoise de produits du bois chez un voisin vantant allègrement les vertus du protectionnisme? Omniprésent dans notre histoire, le « matériau bois » est dû pour une renaissance scientifique, économique et culturelle! Vivement CÉCOBOIS et consorts de l'innovation!

3.- Depuis mars 2020, au Québec et mondialement, l'impensable est devenu une réalité! La pandémie COVID-19 est et sera un accélérateur de changements structurels, foresterie et économie forestière comprises. Des modes de production, des chaînes d'approvisionnement et des accords commerciaux internationaux sont en cause. Et une transition écologique s'annonce. Comme le répète inlassablement un professeur réputé de la Faculté de foresterie de l'ULaval : « l'industrie forestière

## MESSAGE DU PRÉSIDENT

doit se réinventer! ». Agences, Syndicats, groupements forestiers et structures similaires n'y font pas exception.

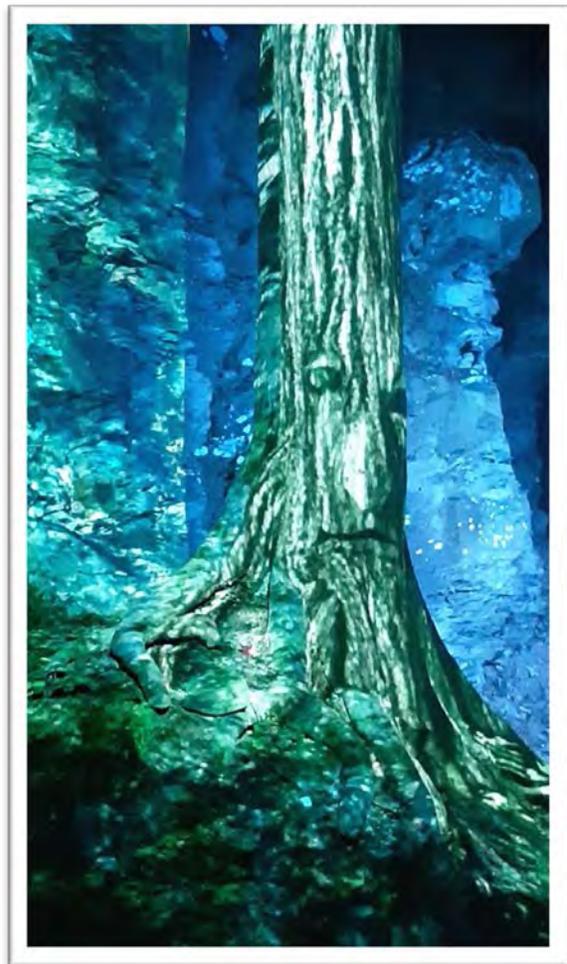
Confinement ou pas, repli économique ou pas, l'Agence, son personnel, son conseil d'administration, ses conseillers forestiers et ses partenaires – forêt oblige comme service essentiel – sont actifs en forêt comme en télétravail! Il ne saurait tarder que déjà de nouveaux idéaux, de nouveaux modèles de gouvernance forestière soient en cheminement.

Jean-Paul Gendron, président

Mai 2020



**À méditer :** « Québécois et Canadiens s'entendent toutefois sur le fait que les plus crédibles pour parler de la foresterie étaient les groupes environnementaux. Les représentants industriels ou gouvernementaux étaient jugés parmi les moins crédibles d'un océan à l'autre. » Éric Alvarez, FORÊTS QUÉBÉCOISES, de la nécessité de s'affranchir de l'*ERREUR BORÉALE* (et comment), 176 pages, décembre 2019, disponible chez bouquinbec.ca, extrait p. 21.



L'arbre éternel de la Gorge de Coaticook au parcours nocturne de Foresta Lumina

# RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019-2020

## PROCÈS-VERBAL DE LA VING-TROISIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Procès-verbal de la vingt-troisième assemblée générale annuelle des membres de l'Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie tenue le 18 juin 2019, à 10 h 30, à la salle du conseil de la MRC du Haut-Saint-François, 85, du Parc, Cookshire.

1. Ouverture de l'assemblée, constat du quorum et mot de bienvenue du président
2. Adoption de l'avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de l'Agence tenue le 15 juin 2018
5. Message du président
6. Lecture et adoption du rapport d'activités 2018-2019
7. Lecture et adoption du rapport de l'auditeur indépendant 2018-2019
8. Nomination de l'auditeur
9. Élection des administrateurs
10. Activités et dossiers 2019-2020
11. Programmation budgétaire 2019-2020
12. Contribution des titulaires de permis d'usines
13. Points divers
  - 13.1 Transfert de deux MRC de la région de la Montérégie
  - 13.2 Bouleau gris
14. Levée de l'assemblée

### PRÉSENCES :

#### Monde municipal

Fecteau, Marielle – MRC Le Granit, administratrice  
Luc Cayer – MRC Le Val St-François  
Marion, Bernard – MRC Coaticook, membre votant  
Provost, Dominic – MRC Haut-St-François, administrateur, membre votant

#### Industriels forestiers

Beausoleil, Benoit – Domtar inc., administrateur, membre votant  
Guay, Marco – Clermond Hamel Ltée, membre votant  
Vachon, Michel – Fontaine inc.  
Vallée, Martin – Paul Vallée inc., administrateur, membre votant

#### Producteurs forestiers

Beaulieu, Denis – GF Haut-Yamaska inc.  
Beaudoin, Hugues – AFC Wolfe, membre votant  
Boutin, Denis – GFC Saint-François  
Drapeau, Sylvain – AFA des Sommets inc.  
Fortin, Michel – GFC Saint-François  
Gauthier, Michel – GF Haut-Yamaska inc.  
Larrivée, Martin – SPFSQ  
Quirion, Mario – APBB, membre votant  
Proteau, Robert – AFC des Appalaches, administrateur, membre votant  
Rajotte, Sylvain – AFA des Sommets  
Raymond, Michel – AFA des Sommets, membre votant  
Rouillard, Sébastien – AFC des Appalaches  
Roy, André – SPFSQ, administrateur, membre votant  
Tremblay, Philippe – GF Beauce-Sud

#### Autres

Gendron, Jean-Paul – président AMFE  
Beauséjour, Lise – AMFE  
Bérubé, Normand – AMFE  
Guérin, Michel – Guérin Morin CPA  
Martel, Marie-Josée – AMFE  
Senay, Dany – Forêt Hereford inc.

#### Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Renaud, Marc-Antoine – MFFP, administrateur

# PROCÈS-VERBAL DE LA VINGT-TROISIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

## DÉROULEMENT

### 1. Ouverture de l'assemblée, constat du quorum et mot de bienvenue du président

Le président Jean-Paul Gendron constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 10 h 30. Il souhaite la bienvenue aux membres de même qu'aux invités présents.

### 2. Adoption de l'avis de convocation

#### Résolution AGA-2019-02

*Il est proposé par André Roy et unanimement résolu d'adopter l'avis de convocation.*

### 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Lise Beauséjour procède à la lecture de l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle des membres de l'Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie.

#### Résolution AGA-2019-03

*Il est proposé par Denis Boutin et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour en traitant le point 7 sur le rapport de l'auditeur indépendant immédiatement après le point 4 portant sur le procès-verbal. La section sur les points divers demeure ouverte.*

### 4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de l'Agence tenue le 15 juin 2018

Lise Beauséjour procède à la lecture des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle de juin 2018.

#### Résolution AGA-2019-04

*Il est proposé par André Roy et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la vingt-deuxième assemblée générale annuelle.*

### 7. Lecture et adoption du rapport de l'auditeur indépendant 2018-2019

Michel Guérin, de la firme Guérin Morin CPA, procède à la présentation du rapport d'auditeur.

#### Résolution AGA-2019-07

*Il est proposé par Benoit Beausoleil et unanimement résolu d'adopter le rapport de l'auditeur indépendant au 31 mars 2019 tel que vérifié, lu et présenté par Michel Guérin du bureau de comptables Guérin Morin CPA.*

### 5. Message du président

Jean-Paul Gendron remercie d'abord les responsables de la MRC du Haut-St-François pour avoir mis la salle du conseil à la disposition de l'Agence pour la tenue de l'évènement. Il livre par la suite son message à l'assemblée.

### 6. Lecture et adoption du rapport d'activités - 2018-2019

La directrice générale expose les faits saillants du rapport d'activités 2018-2019 en ce qui concerne l'administration et le fonctionnement de l'Agence et elle présente aussi les travaux réalisés dans le cadre des programmes d'aide. Normand Bérubé enchaîne en traitant des résultats de l'évaluation de la performance des conseillers forestiers. La directrice générale traite par la suite de la contribution de l'industrie. Marie-Josée Martel poursuit avec les sections concernant le PPMV, la formation et le transfert de connaissances et enfin les projets particuliers. Lise Beauséjour donne enfin un aperçu des activités de représentation du Président.

#### Résolution AGA-2019-06

*Il est proposé par Martin Larrivée et unanimement résolu d'adopter le rapport d'activités 2018-2019.*

Jean-Paul Gendron transmet certaines informations au sujet des caractéristiques des producteurs forestiers en Estrie.

### 8. Nomination de l'auditeur

Considérant la résolution 19.03.15.16.2 adoptée par le conseil d'administration qui se lit comme suit :

*Il est proposé par Robert Proteau et résolu de recommander à l'assemblée générale des membres de choisir le bureau de comptables Guérin Morin CPA inc. comme auditeur indépendant pour l'exercice financier 2019-2020.*

# PROCÈS-VERBAL DE LA VINGT-TROISIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

## Résolution AGA-2019-08

Il est proposé par Denis Boutin et unanimement résolu d'accepter la recommandation du conseil d'administration.

## 9. Élection des administrateurs

### Résolution AGA-2019-09

Il est proposé par Sylvain Rajotte et unanimement résolu d'entériner la nomination des administrateurs suivants pour l'exercice 2019-2020 :

#### CATÉGORIE DU MONDE MUNICIPAL

Marielle Fecteau (fin de mandat 2020)  
Dominic Provost (fin de mandat 2021)

#### CATÉGORIE DES ORGANISMES RECONNUS DE PRODUCTEURS FORESTIERS

##### Syndicat des producteurs de bois

André Roy (fin de mandat 2021)

##### OGC

Robert Proteau (fin de mandat 2020)

#### TITULAIRES DE PERMIS D'EXPLOITATION D'USINE DE TRANSFORMATION DU BOIS

##### Pâtes et papiers

Benoit Beausoleil (valable d'année en année)

##### Sciage, déroulage et panneaux

Martin Vallée (fin de mandat 2020)

#### REPRÉSENTANTS DU MINISTRE

Éric Jaccard

Marc-Antoine Renaud

## 10. Activités et dossiers 2019-2020

Lise Beauséjour présente les activités prévues pour l'année 2019-2020.

## 11. Programmation budgétaire 2019-2020

Lise Beauséjour présente les prévisions budgétaires pour le prochain exercice.

## 12. Contribution des titulaires de permis

Jean-Paul Gendron informe l'assemblée des discussions ayant eu lieu au conseil d'administration au sujet de l'industrie forestière au cours des derniers mois, notamment concernant les problématiques de bois exporté hors de la province et du bois de chauffage. Il ajoute qu'un groupe de travail sera formé pour tenter d'apporter des pistes de solution.

## 13. Points divers

### 13.1 Transfert de deux MRC de la région de la Montérégie

Dominic Provost informe l'assemblée que des discussions ont lieu au sujet d'un éventuel transfert de deux MRC situées en Montérégie vers l'Estrie. Il souligne que la culture forestière de ces secteurs est différente de celle de la plupart des MRC de l'Estrie.

### 13.2 Bouleau gris

Considérant que le bouleau gris est une essence de transition peu longévive relativement fréquente dans les friches en Estrie et que sa valeur économique est faible, puisqu'il demeure petit, a un bois assez léger, tendre et peu résistant ;

Considérant que par le passé, dans le but d'accélérer le passage vers un peuplement plus productif, la conversion des sites régénérés en bouleau gris était possible en Estrie puisque les modalités techniques étaient adoptées en région ;

Considérant que, selon le Guide sylvicole, le bouleau gris est considéré comme une espèce concurrente et non comme une espèce commerciale ;

Considérant que, depuis 2016, le bouleau gris apparaît dans la liste des essences commerciales du cahier provincial de références techniques en forêt privée. Selon la lecture que fait l'Agence Estrie du cahier, cette désignation fait en sorte que la remise en production des sites régénérés en bouleau gris peut rarement être financée, à moins que le conseiller soit en mesure de démontrer que les tiges de bouleau gris colonisant un site particulier présentent des caractéristiques moins désirables que ce que l'on observe généralement sur les arbres de la même essence ;

Considérant que les autres Agences régionales de la forêt privée n'auraient pas la même approche qu'en Estrie et qu'elles ne considéreraient jamais le bouleau gris lors de la caractérisation de la régénération en essences commerciales ;

## PROCÈS-VERBAL DE LA VINGT-TROISIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

### *Résolution AGA-2019-13.2*

Il est proposé par André Roy et résolu de demander au MFFP de retirer le bouleau gris de la liste des essences commerciales afin d'uniformiser l'application des balises au sein des Agences.

### 14. Levée de l'assemblée

La rencontre est levée à 12 h 10.



### ORIGINE

En mai 1995, lors du Sommet sur la forêt privée, les partenaires provinciaux et régionaux de la forêt privée (les propriétaires forestiers, l'industrie forestière, le monde municipal et le ministère des Ressources naturelles) ont convenu de créer, régionalement, des organisations dont le mandat et le champ d'application seraient dorénavant définis dans la *Loi sur les forêts*. La Loi fut modifiée en 1996 pour permettre la mise en place de ce nouveau régime de protection et de mise en valeur qui allait voir le jour en forêt privée au Québec avec la création d'agences régionales de mise en valeur des forêts privées dans l'ensemble des régions de la province.

Le 27 septembre 1996, après un effort concerté de chacun des groupes de partenaires de la région estrienne, l'Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie (AMFE) était officiellement instituée.

La *Loi sur les forêts* a été remplacée depuis par la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*, mais les sections traitant des Agences ont peu changé.

L'AMFE couvre la région administrative de l'Estrie (05) et englobe le territoire de six municipalités régionales de comté (MRC) et celui de la ville de Sherbrooke. Le territoire de l'Agence occupe une superficie de 10 500 km<sup>2</sup>, dont 91 % sont du domaine privé.

### MANDAT

L'Agence a comme mandat, dans une perspective de développement durable, d'orienter et de développer la mise en valeur de la forêt privée de son territoire, en particulier par :

- L'élaboration, la mise en œuvre et le suivi d'un plan de protection et de mise en valeur de la forêt privée (PPMV);
- Le soutien technique et financier à la protection et à la mise en valeur de la forêt privée par le biais de programmes d'aide.

### PARTENAIRES

L'évolution des travaux de l'Agence est le résultat d'un effort de concertation des quatre groupes de partenaires qui œuvrent à l'atteinte d'objectifs de

protection et de mise en valeur de la forêt privée de la région.

#### 1. Les propriétaires forestiers

Ce groupe est, au premier chef, celui des gestionnaires de la forêt privée. Les objectifs de production des ressources forestières, dans le respect des principes de la gestion durable, ne peuvent se réaliser sans la participation active des propriétaires forestiers. On dénombre approximativement 9 200 propriétaires de boisés privés en Estrie.

Les propriétaires forestiers sont représentés par les deux gestionnaires des plans conjoints de mise en marché du bois de la région ainsi que par les sept organismes de gestion en commun (OGC) présents sur le territoire.

#### 2. L'industrie forestière de première transformation

Ce groupe de partenaires se divise en deux grands secteurs industriels, soit celui des pâtes et papiers et celui du sciage, déroulage et panneaux. L'industrie doit s'assurer d'un approvisionnement constant de ses usines en matière ligneuse. C'est pourquoi les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois qui acquièrent un volume de matière ligneuse en provenance de la forêt privée participent financièrement au programme d'aide.

#### 3. Le monde municipal

Le monde municipal planifie et établit les lignes directrices de l'organisation physique du territoire tout en présentant une vision d'ensemble d'aménagement et de développement. Par le biais des schémas d'aménagement et de développement, des plans d'urbanisme et des documents réglementaires afférents, le monde municipal déploie des efforts pour la protection du milieu forestier.

#### 4. Le partenaire gouvernemental

Il s'agit ici du ministère responsable de l'application de la Loi, en l'occurrence le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP). Le MFFP participe financièrement au programme d'aide, établit la grille de taux et définit les balises techniques.

### COLLABORATEURS

Les collaborateurs sont les organismes ou individus n'étant pas des partenaires directs de l'Agence, mais qui, compte tenu de leurs actions, de leurs interventions, de leur mission respective et de leur expertise, peuvent jouer un rôle direct ou indirect dans l'aménagement et la gestion durable des forêts privées de l'Estrie. Au fil des ans, l'Agence a noué des liens avec divers organismes et personnes afin de poursuivre sa mission de protection et de mise en valeur de la forêt privée estrienne.

Association forestière du Sud du Québec (AFSQ)  
Bureau d'écologie appliquée  
BioForest  
Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ)  
Comité de bassin de la Rivière Chaudière (COBARIC)  
Commission scolaire des Hauts-Cantons (CSHC)  
Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF)  
Conseil québécois des espèces exotiques envahissantes (CQEEE)  
Conseil régional de l'environnement de l'Estrie (CREE)  
Corridor appalachien (ACA)  
Cultur'Innov  
Direction de la recherche forestière du MFFP  
Emploi-Québec  
Fiducie de recherche sur la forêt des Cantons-de-l'Est  
Fondation de la faune du Québec (FFQ)  
Forêt Communautaire Hereford  
François Girard (Université de Montréal)  
Geoffrey Hall, botaniste, Jardin botanique de Montréal  
Institut des Sciences de la Forêt tempérée (ISFORT)  
Kim Marineau, consultante en écologie et botanique  
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC)  
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)  
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)  
Nature Cantons-de-l'Est (NCE)  
Organisme de concertation pour l'eau des bassins versants de la Rivière Nicolet (COPERNIC)  
Regroupement des Associations pour la protection de l'environnement des lacs et des bassins versants (RAPPEL)  
Université de Sherbrooke  
Union des producteurs agricoles (UPA)

### ASSEMBLÉE DES MEMBRES

L'AMFE comptait, au 31 mars 2020, 53 membres répartis de la façon suivante :

52 membres réguliers, dont :

- 9 membres pour le groupe « Organismes reconnus de producteurs forestiers »;
- 7 membres pour le groupe « Monde municipal »;
- 36 membres pour le groupe « Titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois »;

1 membre associé.

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

En 2019-2020, la composition du conseil d'administration de l'Agence était celle qui suit. On indique, entre parenthèses, le nombre de participations de l'administrateur ou de l'officier sur le nombre total de séances auxquelles il aurait pu participer.

#### Présidence

Jean-Paul Gendron (5/5)

#### Catégorie des organismes reconnus de producteurs forestiers

*Sous-catégorie des syndicats de producteurs de bois*

André Roy, SPFSQ (5/5)

*Sous-catégorie des organismes de gestion en commun*

Robert Proteau, AFC des Appalaches (4/5)

#### Catégorie des titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois

*Sous-catégorie des industriels des pâtes et papiers*

Benoit Beausoleil, ing. f., Domtar inc. (5/5)

*Sous-catégorie des industriels du sciage, du déroulage et des panneaux*

Martin Vallée, Paul Vallée inc. (5/5)

### Catégorie du monde municipal

Dominic Provost, MRC du Haut-St-François (3/5)

Marielle Fecteau, MRC Le Granit (3/5)

### Représentants du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs

Éric Jaccard, biol. (4/5)

Marc-Antoine Renaud, ing. f. (4/5)

### Agence

Lise Beauséjour, ing. f. (5/5)

Au cours de l'exercice, les principales activités du conseil d'administration de l'Agence ont été les suivantes :

- Adopter les prévisions budgétaires et ajuster les budgets des enveloppes vouées à l'aménagement;
- Réviser la programmation de travaux de l'enveloppe Subvention 2018;
- Se pencher sur la contribution de l'industrie forestière à l'aménagement;
- Reconduire le mandat de présidence de Jean-Paul Gendron;
- Préparer le déploiement du Fonds du Leadership pour une économie à faibles émissions de carbone (FEFEC)-Boisement de friches;
- Évaluer la performance des conseillers forestiers présentant des problèmes en termes de vérification opérationnelle; adopter les mesures nécessaires au redressement de la situation;
- Réviser la politique de rémunération et la structure salariale;
- Adopter les modalités entourant le recrutement d'un ingénieur forestier en vue de pourvoir le poste de coordonnateur à la vérification opérationnelle (départ à la retraite);
- Réviser la liste des membres de la sous-catégorie sciage, déroulage, panneaux;
- Mettre à jour le formulaire de règles d'éthique des administrateurs;

- Se pencher sur des recommandations du comité technique;
- Réviser les éléments entourant l'engagement du propriétaire afin de protéger les investissements;
- Adopter des résolutions qui invitent le MFFP à ajuster les balises techniques concernant les sites colonisés par le bouleau gris et à investir sur les sites envahis par le nerprun bourdaine.



Sentier Tillotson, Parc de la Gorge de Coaticook

## ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT

### COMITÉS DE L'AGENCE

Les comités et les groupes de travail ont des mandats spécifiques reliés à la réalisation de la mission de l'Agence. Leurs travaux permettent d'appuyer la permanence et de conseiller les administrateurs dans leur tâche.

#### Comité technique (rencontre statutaire)

##### *Membres :*

Mathieu Giguère, ing. f., AFA des Sommets (en tant que substitut de Sylvain Drapeau)

Sylvain Duchesneau, ing. f., AFC de Wolfe

Émilio Lembo, ing. f., MRC de Memphrémagog

François Martel, ing. f., SF François Martel

Marquis Poulin, ing. f., APBB

Luc Tétreault, tech. f., MFFP

##### *Agence :*

Normand Bérubé, ing. f.

Une consultation par courriel a eu lieu concernant le suivi de plantations. Une recommandation a été acheminée au conseil d'administration.

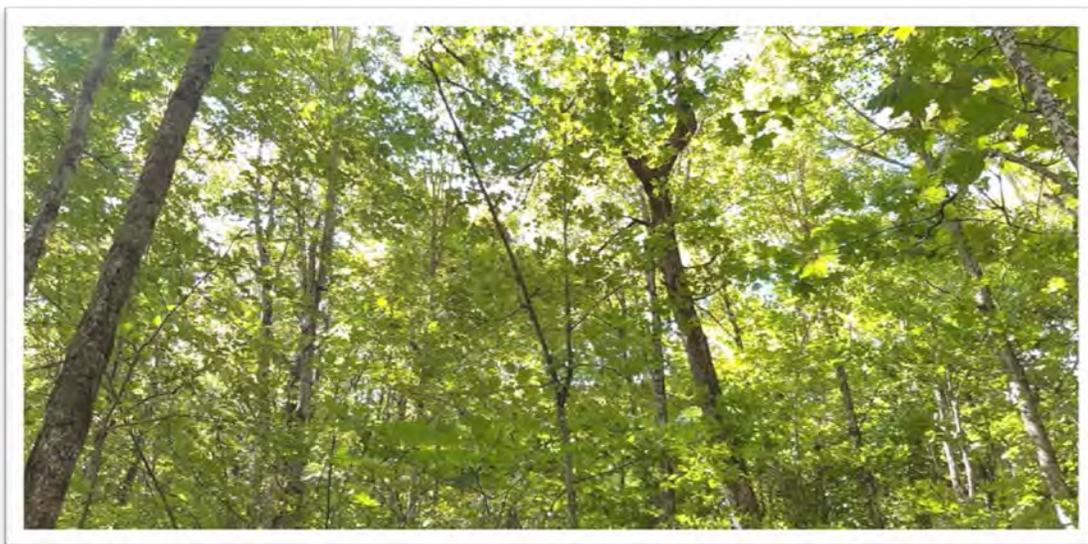
### RESSOURCES CONSENTIES PAR LES PARTENAIRES

La valeur de la participation des partenaires au conseil d'administration de l'Agence et dans les divers comités est évaluée à 18 559 \$.

### PERMANENCE DE L'AGENCE

Pour assurer le suivi des décisions du conseil d'administration au cours de l'année 2019-2020, l'Agence pouvait compter sur le personnel suivant :

- Lise Beauséjour, ing. f., directrice générale;
- Ginette Pomerleau, adjointe administrative;
- Normand Bérubé, ing. f., coordonnateur à la vérification opérationnelle;
- Marie-Josée Martel, ing. f., M. Sc., coordonnatrice du PPMV.



Érablière sur le sentier du Mont Chapman dans le massif des Monts Stoke

### ENVELOPPES

#### Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP, Programme régulier)

Le financement de ce programme provient du gouvernement du Québec et de la contribution des industries forestières. L'aide accordée couvre les aspects techniques et l'exécution de travaux sylvicoles. Le niveau de financement est comme suit :

- Préparation de terrain : 80 %
- Reboisement : 80 %
- Deux premiers entretiens de plantation et désherbage : 95 %
- Autres travaux non commerciaux : 80 %
- Travaux commerciaux : 90 %

En plus de pouvoir être financés globalement (composantes technique et exécution), les travaux sylvicoles pouvaient être financés sur le plan de la technique ou de l'exécution seulement. Cette possibilité de financement d'une seule composante permet une complémentarité entre le Programme régulier et le Règlement sur le remboursement des taxes foncières des producteurs forestiers reconnus. Par exemple, un travail peut être financé uniquement sur le plan de la technique auprès de l'Agence, alors que le producteur peut bénéficier en complément d'un remboursement de taxes foncières pour la composante exécution de la même activité.

#### Enveloppe Subvention 2018

Ce volet a été instauré par le MFFP pour cinq ans, soit de 2018-2019 à 2022-2023. En 2019-2020, outre le fait que les sommes ont servi à soutenir exclusivement la réalisation de travaux commerciaux, les modalités de livraison étaient identiques à celles du PAMVFP.

### Visites-conseils

Les visites-conseils sont des activités de transfert de connaissances qui consistent en des rencontres personnalisées s'adaptant aisément aux besoins de chacun des propriétaires. En 2019-2020, le service de visite-conseil était offert par les conseillers forestiers accrédités par l'Agence à des propriétaires de boisés détenant un certificat de producteur forestier ou non. D'autres types de visites ont aussi été financés par l'Agence. Pour plus de détails, voir la section portant sur le PPMV.



Éclaircie commerciale en feuillus tolérants

## LIVRAISON DES ENVELOPPES VOUÉES À L'AMÉNAGEMENT

### STATISTIQUES

Afin d'alléger la présentation des statistiques, le détail des traitements sylvicoles par catégorie d'activités et par enveloppe est présenté en annexe.

Au cours de l'exercice 2019-2020, le budget total attribué à la mise en valeur des forêts privées de l'Estrie ainsi qu'à la formation personnalisée des propriétaires (visites-conseils) se sont élevés à 3 822 611 \$, soit environ 350 000 \$ de moins que l'année précédente.

Ce sont les travaux commerciaux qui ont été les plus fréquemment réalisés sur le territoire (tableaux 1 et 2).

#### T1. Travaux réalisés par catégorie d'activités

Activités	Réalisations 2018-2019	Réalisations 2019-2020	Nombre de traitements	Évolution
Préparation de terrain	152 ha	145 ha	46	-4%
Plantation	399 496 plants	311 742 plants	87	-22%
Entretien de plantation	225 ha	198 ha	69	-12%
Travaux non commerciaux	96 ha	88 ha	27	-8%
Travaux commerciaux	3 963 ha *	3 406 ha *	980	-14%
Visite-conseil	202 visites	218 visites	218	8%
<b>Total</b>			<b>1 427</b>	

\* Prendre note que, afin d'éviter les doublons, la superficie traitée et le nombre de traitements de 2019-2020 excluent le martelage, qui correspondent respectivement à 1 736 hectares et à 502 traitements. En 2018-2019, 2 033 hectares de martelage ont été exclus de la superficie traitée.

#### T2. Aide financière versée par catégorie d'activités

Activités	2018-2019		2019-2020		Évolution
	Réalisations	% du budget	Réalisations	% du budget	
Préparation de terrain	125 556 \$	3%	122 936 \$	3%	-2%
Plantation	209 360 \$	5%	174 253 \$	5%	-17%
Entretien de plantation	389 188 \$	9%	363 993 \$	10%	-6%
Travaux non commerciaux	139 477 \$	3%	145 141 \$	4%	4%
Travaux commerciaux	3 263 535 \$	78%	2 968 328 \$	78%	-9%
Visite-conseil	42 420 \$	1%	47 960 \$	1%	13%
<b>Total</b>	<b>4 169 536 \$</b>	<b>100%</b>	<b>3 822 611 \$</b>	<b>100%</b>	<b>-8 %</b>

Prendre note que l'aide financière des travaux commerciaux comprend les sommes investies en martelage.

## LIVRAISON DES ENVELOPPES VOUÉES À L'AMÉNAGEMENT

Quant au bois généré dans le cadre des travaux financés par l'Agence, on estime que les travaux commerciaux ont permis de récolter un volume de plus de 266 656 m<sup>3</sup> s, soit une baisse de 15 % par rapport à l'exercice précédent. Le volume récolté est en grande partie attribuable à l'utilisation d'un traitement appelé « aide technique à la mobilisation des bois » (45 %), aux travaux de jardinage et d'éclaircie commerciale de feuillus d'ombre (14 %), à la coupe progressive en peuplements résineux (13 %) et, finalement, à la première éclaircie de

plantation résineuse (13 %). Une proportion de 89 % du volume a été prélevée dans le cadre d'opérations mécanisées.

En ce qui concerne la répartition par type d'aide, 19 % des sommes investies dans le cadre des enveloppes vouées à l'aménagement au cours de l'année 2019-2020 l'ont été pour les producteurs de l'aide individuelle, contre 81 % pour les producteurs de l'aide regroupée (tableau 3).

<b>T3. Répartition par catégorie d'aide</b>				
<b>Activités</b>	<b>Aide regroupée</b>		<b>Aide individuelle</b>	
	<b>Montant</b>	<b>Quantité</b>	<b>Montant</b>	<b>Quantité</b>
Préparation de terrain	96 282 \$	114 ha	26 653 \$	31 ha
Plantation	124 363 \$	221 497 plants	49 890 \$	90 245 plants
Entretien de plantation	255 639 \$	139 ha	108 354 \$	59 ha
Travaux non commerciaux	125 001 \$	76 ha	20 140 \$	12 ha
Travaux commerciaux	2 442 573 \$	2 878 ha*	525 755 \$	528 ha*
<b>Total</b>	<b>3 043 858 \$</b>	<b>3 774 651 \$</b>	<b>730 793 \$</b>	
Visite-conseil		47 960 \$		
<b>Total</b>		<b>3 822 611 \$</b>		

\* Prendre note que, afin d'éviter les doublons, la superficie traitée dans les travaux commerciaux exclut le martelage.

Les conseillers forestiers ont partagé leur enveloppe budgétaire entre 480 producteurs forestiers, ce qui représente une baisse de 6 % par rapport à l'exercice précédent.

Par ailleurs, une aide financière moyenne de 7 864 \$ a été accordée pour la mise en valeur du (des) boisé(s) de chaque producteur, comparativement à 8 176 \$ pour l'année précédente.

<b>T4. Clientèle desservie</b>		
<b>Type de producteur</b>	<b>Nombre de producteurs</b>	<b>Montant</b>
Grands propriétaires	4	91 099 \$
Petits propriétaires	476	3 683 553 \$
<b>Total</b>	<b>480</b>	<b>3 774 651 \$</b>
<b>Moyenne par producteur</b>		<b>7 864 \$</b>

## LIVRAISON DES ENVELOPPES VOUÉES À L'AMÉNAGEMENT

L'examen de la répartition des montants du programme d'aide dans chacune des six MRC et dans la ville de Sherbrooke (tableau 5) révèle que 51 % de l'aide financière a été accordée dans les MRC du Granit et du Haut-Saint-François.

<b>T5. Montant investi par MRC ou Ville</b>				
<b>MRC ou Ville</b>	<b>Montant 2018-2019</b>	<b>Proportion</b>	<b>Montant 2019-2020</b>	<b>Proportion</b>
Le Granit	1 150 900 \$	28%	1 130 612 \$	30%
Les Sources	488 216 \$	12%	526 592 \$	14%
Le Haut-Saint-François	1 074 800 \$	26%	804 242 \$	21%
Le Val-Saint-François	433 629 \$	11%	524 039 \$	14%
Sherbrooke	59 023 \$	1%	113 881 \$	3%
Coaticook	711 657 \$	17%	447 315 \$	12%
Memphrémagog	208 890 \$	5%	227 969 \$	6%
<b>Total</b>	<b>4 127 116 \$</b>	<b>100%</b>	<b>3 774 651 \$</b>	<b>100%</b>

Prendre note que la répartition du montant investi par MRC ou Ville exclut la valeur des visites-conseils.

### REMBOURSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE EN CAS DE DESTRUCTION DE L'INVESTISSEMENT

Un montant de 6 683 \$ a été perçu par l'Agence dans le cas d'un dossier de destruction de l'investissement suite à un développement domiciliaire.



Deuxième éclaircie commerciale en plantation

## ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE DES CONSEILLERS FORESTIERS

Conformément aux directives provinciales émanant du Rendez-vous de la forêt privée de 2011, l'Agence a adopté une nouvelle procédure d'évaluation de la performance des conseillers forestiers en 2014-2015 afin de s'arrimer aux critères de performance provinciaux. Cette procédure a été appliquée pour la première fois en 2015-2016.

La méthode s'inspire largement des procédures régionales instaurées au fil des ans de même que du document intitulé « *Critères de performance des agents livreurs* », du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (mars 2014).

Ce processus d'évaluation se traduit par la confection de bulletins de performance, lesquels peuvent être considérés comme des indicateurs mesurant le degré de respect des exigences accompagnant l'accréditation pour la livraison de programmes. Le bulletin d'un conseiller forestier n'a pas nécessairement d'incidences directes sur le budget de celui-ci, mais est dans les faits complémentaire à la politique de répartition budgétaire où sont consignées les modalités concernant certains ajustements budgétaires découlant des réclamations d'aide financière.

Les programmes d'aide gérés par l'Agence ont pour objectifs de protéger et de mettre en valeur la forêt privée. L'évaluation de la performance des conseillers forestiers est l'opération qui permet à l'Agence et à ses bailleurs de fonds de s'assurer de l'atteinte de ces objectifs. En des termes forestiers, cet exercice se traduit par un volet de vérification opérationnelle (V.O.) qui vise à évaluer les travaux et les services techniques réalisés en forêt privée. En des termes administratifs, ce processus se veut plutôt une évaluation de l'application des modalités entourant l'accréditation des conseillers, notamment en ce qui concerne le respect des balises et signes spécifiées dans divers documents (contrat d'accréditation, règlements et cahiers d'instructions). Ces deux volets sont complémentaires.

### CRITÈRES

1A - Vérification des prescriptions sylvicoles avant travaux, volet terrain;

1B - Vérification administrative complémentaire des prescriptions sylvicoles;

2A - Vérification des traitements sylvicoles réalisés (prescription, qualité et quantité), volet terrain;

2B - Vérification administrative complémentaire des traitements réalisés;

3 - Suivi des plantations;

4 - Qualité des factures.

### RÉSULTATS

#### Critères 1A, 1B, 2A et 2B Vérification opérationnelle régulière

La vérification opérationnelle (V.O.) touche les travaux de mise en valeur facturés ou qui pourraient être éventuellement facturés à l'Agence. La période couverte par la V.O. est décalée par rapport à l'exercice financier de l'Agence, mais pour le présent exercice, elle débutait le 1<sup>er</sup> novembre 2018 pour se terminer le 31 octobre 2019.

L'Agence a procédé à un tirage au sort afin de pouvoir procéder à la vérification d'un minimum de 7 % des dossiers. Dans les faits, puisque la vérification a dû être intensifiée chez deux conseillers, le niveau total de vérification dans ces volets est de 10,3 %.

Au total, 160 dossiers ont été vérifiés avant et après exécution (1A et 2A).

Pour chaque dossier avant traitement, l'Agence vérifie la validité de la prescription des préparations de terrain et des entretiens de plantation. Après traitement, l'Agence vérifie la validité de la prescription, la quantité déclarée et la qualité de tous les types de travaux tirés. Le résultat est calculé en tenant compte de la validité de la prescription, de la qualité des travaux et de la superficie. Les résultats sont pondérés en fonction de la superficie.

La vérification a porté sur 14 prescriptions avant traitement et sur 146 travaux exécutés.

## ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE DES CONSEILLERS FORESTIERS

Le résultat des prescriptions (1A) est de 100 %.

Le résultat des travaux (2A) est de 97,3 %. Les neuf cas non conformes rencontrés sont :

- Deux superficies facturées en trop;
- Deux coupes sélectives non admissibles;
- Un mauvais code de travail engendrant un taux trop élevé;
- Quatre coupes sélectives partiellement non conformes.

Les prescriptions combinées avec les travaux (1A-2A) donnent un résultat de 97,5 %.

La qualité des pièces justificatives (vérification administrative complémentaire (1B et 2B)) est de 88,6 %.

### **Critère 3 Suivi des plantations**

Le conseiller doit déposer à l'Agence un rapport contenant l'ensemble des plantations suivies dans les délais exigés à une date déterminée. Neuf conseillers ont remis le document dans les délais à l'Agence et quatre autres n'avaient pas de plantations à suivre (13/15). Le résultat se chiffre à 78,2 %. Cette évaluation est calculée au prorata du budget des conseillers.

### **Critère 4 Qualité des factures**

Pour l'exercice se terminant au 31 octobre 2019, cette évaluation a été faite selon le nombre de factures conformes, soit 145/183 (79,2 %).

### **Note globale**

La performance globale des conseillers de l'Estrie en tenant compte de tous les critères est de 95,2%. La médiane est de 95,0 %.

### **AUTRES CONSTATS ET RÉFLEXIONS**

Le coordonnateur de la vérification opérationnelle, pour produire ses rapports, est tenu de se conformer aux directives contenues dans le Cahier de références techniques en forêt privée du MFFP. Dans certaines situations, sur demandes des conseillers, il est habilité à accepter ou à refuser des dérogations parmi les traitements inclus dans la grille des taux d'investissement. Les dérogations sont acceptées à la condition que le conseiller apporte des arguments référés et que les objectifs soient visés.

### **Nerprun**

Étant donné que le nerprun est une espèce envahissante du sud du Québec, le Cahier de références techniques en forêt privée du MFFP ne fait pas mention de cette réalité. Les difficultés à contrôler cette plante dans les plantations étant connues de tous, l'Agence exige un engagement des producteurs qui désirent obtenir du financement pour reboiser avec des essences à croissance plus lente, en l'occurrence les épinettes. Le propriétaire doit s'engager par écrit à faire à ses frais les 3<sup>es</sup> et 4<sup>es</sup> dégagements lorsque nécessaire.

### **Latitudo des professionnels de l'Agence**

Dans certaines exceptions, l'Agence va au-delà du Cahier de références techniques du MFFP. Elle ne finance plus les coupes progressives d'ensemencement dans des peuplements admissibles dont le sous-couvert est composé de nerprun en abondance. Cette plante enlève toute possibilité d'atteindre les objectifs du traitement.

### **RÉCLAMATIONS (vérification régulière)**

La somme des réclamations perçues (incluant les pénalités) s'élève à 21 121,87 \$, ce qui représente une hausse de 203 % par rapport à l'année précédente.

### **SUPPORT AUPRÈS DES CONSEILLERS**

Le coordonnateur de la vérification opérationnelle, en plus de sa principale tâche, doit répondre à plusieurs demandes d'aspect technique formulées par les conseillers. Mentionnons, entre autres, les dérogations, l'aide à la transition due aux nouvelles normes, l'interprétation du Cahier de références techniques, le diagnostic sylvicole, le calcul de débit, etc. En 2019-2020, l'Agence a répondu à plus de 101 demandes et, dans 52 cas, une visite sur le terrain a été indispensable.

**Préparé par Normand Bérubé, ing. f.  
Mars 2020**

## ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE DES CONSEILLERS FORESTIERS

### T6. Performance globale des conseillers par catégorie de travaux et par critère

Prescriptions sylvicoles avant traitement et travaux réalisés	Quantité	Résultats	Minimum par catégorie de travaux	Maximum par catégorie de travaux
Prescriptions sylvicoles avant travaux volet terrain (ha)	58,8	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Préparation de terrain (ha)	25,9	97,6 %	93,0 %	98,2 %
Reboisement (ha)	16,3	93,0 %	87,0 %	97,0 %
Entretien de plantation (ha)	23,3	98,4 %	96,5 %	100,0 %
Travaux non commerciaux (ha)	16,5	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Travaux commerciaux (ha)	634,5	97,3 %	60,0 %	100,0 %
Critères et pondération	Quantité	Résultats	Minimum par conseiller	Maximum par conseiller
1A-2A - Prescriptions sylvicoles et travaux réalisés - 85%	775,1	97,5 %	72,8 %	100,0 %
1B-2B - Vérification administrative complémentaire - 5%	306	88,6 %	62,5 %	100,0 %
3 - Suivi des plantations - 3%	13	78,2 %	0,0 %	100,0 %
4 - Qualité des factures - 5%	183	79,2 %	0,0 %	100,0 %
<b>Performance des conseillers</b>		<b>95,2%</b>		

### T7. Note globale pondérée

Critères	Pondération	Note moyenne	Note minimale	Note maximale
1A-2A - Prescriptions sylvicoles et travaux réalisés	85 %	82,9 %	61,9 %	85,0 %
1B-2B - Vérification administrative complémentaire	5 %	4,4 %	3,1 %	5,0 %
3 - Suivi des plantations	5 %	3,9 %	0,0 %	5,0%
4 - Qualité des factures	5 %	4,0 %	0,0 %	5,0 %
<b>Performance des conseillers</b>	<b>100%</b>	<b>95,2%</b>		

# RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019-2020

## INDUSTRIE FORESTIÈRE

### CONTRIBUTIONS DE L'INDUSTRIE

Les contributions des titulaires de permis perçues pour l'exercice 2019-2020 totalisent 728 377 \$, ce qui représente une baisse de 6 % par rapport à l'année précédente.

Les volumes de bois acquis par l'industrie forestière dans les boisés privés estriens et les contributions qui y sont liées ont changé considérablement au fil des années. La variation des sommes reçues annuellement peut s'expliquer

tant par les soubresauts sur le marché du bois que par les changements apportés aux taux applicables par mètre cube solide. Ainsi, le volume total déclaré et le montant global reçu en 2019-2020 correspondent respectivement à 97 % et 67 % des données de la première année d'opération de l'Agence (1996-1997). Notons que le taux de contribution est passé de 1,45 \$ à 1,00 \$/m<sup>3</sup>s au fil des ans.

Graphique 1 : Évolution de la contribution de l'industrie



La livraison des enveloppes de l'Agence s'accompagnait d'une cible de mise en marché de 870 000 m<sup>3</sup>s pour l'année calendrier 2019. Les données fournies par le Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec et l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce démontrent que la cible a été atteinte (891 000 m<sup>3</sup>s).

## PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE

Le Plan de protection et de mise en valeur (PPMV) dresse un portrait de la forêt privée de l'Estrie et de ses ressources, dégage des problématiques, fixe des objectifs régionaux de protection et de mise en valeur et suggère des moyens dans le but d'atteindre les objectifs retenus dans une optique d'aménagement forestier durable.

### SUIVI ET MISE EN OEUVRE DU PPMV

Les principales activités de l'Agence quant à la mise en œuvre et au suivi du PPMV de l'année 2019-2020 auront été :

- Organiser des sessions de formation aux conseillers forestiers (voir *Formation et transfert de connaissances*);
- Distribuer des arbres lors de l'activité organisée par l'AFSQ dans le cadre du mois de l'arbre et des forêts;
- Colliger le volume de bois transigé pour le suivi de la possibilité forestière en petite forêt privée et pour l'atteinte de la cible en matière de mise en marché des bois;
- Participer aux rencontres de la certification forestière FSC du groupe SPFSQ / Groupements de l'Estrie en lien avec l'audit annuel (3 rencontres);
- Informer des propriétaires sur l'admissibilité et le fonctionnement du Programme d'aide;
- Participer au comité technique forêt de la MRC du Val-Saint-François au sujet de la révision de la réglementation en milieu forestier (3 rencontres);
- Participer au suivi de certains PDZA ;
- Distribuer gratuitement les données du cadastre rénové auprès des conseillers forestiers;
- Compiler des données statistiques à la demande d'organismes (MRC, municipalité, MFFP) et de la permanence de l'Agence;
- Dossier des milieux humides et hydriques :
  - Participer à une rencontre d'un comité de veille sur les milieux humides piloté par l'UPA Estrie;
  - Commenter le rapport sur l'étude sur les apports de nutriments et leurs impacts sur le lac Memphrémagog;
  - Informer les conseillers forestiers sur le processus d'avancement de la réglementation touchant ces milieux lors de l'accréditation de juin 2019;
  - Participer à un comité provincial piloté par l'Agence Bois-Francs sur l'élaboration d'un guide des saines pratiques forestières dédié aux milieux humides boisés privés (2 rencontres);
  - Appuyer un projet de formation sur le contrôle de l'érosion des chemins forestiers de la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs;
  - Appuyer un projet sur l'évaluation de l'impact des aménagements forestiers en milieux humides d'Aménagement forestier coopératif des Appalaches;
- Acheminer des commentaires à la Direction des inventaires forestiers pour la bonification du 5<sup>e</sup> inventaire écoforestier;
- Participer, en collaboration avec le Bureau d'écologie appliquée, au suivi terrain (6 ans plus tard) de six espèces végétales désignées menacées, vulnérables ou susceptibles d'être désignées;
- Traiter des demandes de mesures d'atténuation pour des espèces en situation précaire lors de travaux sylvicoles;
- Participer à la Table estrienne sur les espèces exotiques envahissantes pilotée par le CRE de l'Estrie (2 rencontres);
- Colliger des informations sur des plantations résineuses en collaboration avec des conseillers forestiers pour un projet de recherche de l'Université Laval et de la Direction de la recherche forestière du MFFP pour installer un dispositif sur l'étude de la réponse des arbres à la sécheresse;

## PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE

- Traiter les demandes de renseignement concernant les travaux sylvicoles financés par l'Agence dans le cadre de transactions de boisés (18 demandes de notaires ou de propriétaires de boisés), pour la future voie de contournement ferroviaire de Lac-Mégantic et pour l'éventuelle ligne d'interconnexion des Appalaches-Maine d'énergie (Hydro-Québec) ;
- Communiquer avec des étudiants de l'Université Laval et de l'Université de Sherbrooke pour leurs projets de fin de baccalauréat sur l'aménagement écosystémique ou de fin de session sur la conservation en forêt privée;
- Participer à la Journée de l'environnement forestier de l'AFSQ au Mont-Orford;



- Participer au comité déprédation (alias animaux importés) d'un regroupement de PDZA (2 rencontres);
- Évaluer les projets sylvicoles déposés dans l'enveloppe de l'approche écosystémique – phase II financés par le PADP;
- Vérification terrain de la mise en terre de plants de Compensation CO<sub>2</sub> Québec;



- Dossier nerprun bourdaine :
  - Rédiger un article pour le journal régional Actualités-L'Étincelle;
  - Assister à un webinaire organisé par l'Université Laval;
  - Accompagner Tiana Custodio, candidate au doctorat, pour la prise de données sur le terrain;
  - Informer les propriétaires et les conseillers forestiers concernés de l'importance de préserver la centaine de parcelles du projet de doctorat; une carte de localisation accompagnait l'envoi;
  - Faire le suivi du projet de remise en production-plantation avec le nouveau chercheur de la DRF du MFFP dédié au dossier;
  - Rédiger un document chronologique des actions posées dans la lutte au nerprun par les organismes de la région en plus d'un résumé;
  - Colliger des occurrences de nerprun et d'autres espèces exotiques envahissantes pour le projet régional de localisation piloté par le CRE de l'Estrie;
  - Conseiller les organisateurs du Forum provincial et du Forum régional sur les espèces exotiques envahissantes au sujet des conférenciers invités;
  - Élaborer une présentation préliminaire comme conférencière invitée au Forum provincial intitulée *Le nerprun bourdaine en forêt privée estrienne: de l'état de la situation aux actions posées et à venir*; évènement reporté à cause de la pandémie;
  - Effectuer un sondage informel auprès des conseillers forestiers au sujet du nombre d'entretiens de plantation en présence du nerprun;
  - Confectionner une carte du niveau d'envahissement du nerprun par municipalité;
  - Amorcer la recherche bibliographique et la rédaction d'un guide de gestion du nerprun bourdaine pour le propriétaire forestier; projet financé par la Fondation de la faune du Québec et le PADP.

## **PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE**

L'Agence a également participé à différents comités ou événements, que ce soit à l'échelle régionale ou provinciale, tel que :

- Forêt Hereford Inc. : Conseil d'administration et Table foresterie-conservation;
- Nature Cantons-de-l'Est : Conseil d'administration;
- Comité du Système d'Informations Géoforestières et de Gestion des Agences (SIGGA); personne-ressource (pilote) pour le fonctionnement du système pour l'ensemble des Agences et pour le processus de refonte du système;
- Carrefour Forêts 2019 à Québec;
- Consultation par vidéoconférence de la Direction des inventaires forestiers au sujet de la planification du 5<sup>e</sup> inventaire écoforestier;
- Consultation sur la Politique Faune du MFFP;
- Groupe de discussion de la MRC de Coaticook pour leur nouvelle politique de consultation de la population et des organismes;
- Colloque de l'Association forestière du Sud du Québec;
- Table des Agences / MFFP.

### **FORMATION ET TRANSFERT DE CONNAISSANCES**

#### **Formation s'adressant aux propriétaires**

Au cours de l'année 2019-2020, l'Agence a versé un montant total de 27 669 \$ au Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec et à l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce pour organiser des sessions de formation à l'intention des propriétaires forestiers privés. L'ensemble des cours représente 21 sessions de formation auxquelles ont participé 266 personnes.

Le Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec a organisé quinze sessions de formation traitant de onze sujets différents auxquelles ont participé 215 personnes. Coût total de la formation : 19 041 \$.

Cours offerts : abattage directionnel I et II, administration et fiscalité forestière, affûtage et entretien de la scie mécanique, identification des champignons forestiers, identification des arbres, aménagement forestier d'un boisé, façonnement des bois, visite de JM Champeau, petit traité de l'arpentage pour les propriétaires de boisés et, finalement, introduction à la gestion active de son boisé.

L'Association des propriétaires de boisés de la Beauce a organisé six sessions de formation abordant cinq sujets auxquelles ont participé 51 personnes. Coût total de la formation : 8 628 \$.

Cours offerts : abattage manuel sécuritaire, affûtage et entretien de la scie mécanique, aménagement des érablières, entailage des érables, ainsi que l'installation de la tubulure.

#### **Visites de démarchage**

Dans une optique de mobilisation des bois de la forêt privée estrienne, un programme a été mis sur pied par le Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec au cours des dernières années. Ce programme comprend trois volets, dont un qui consiste en des rencontres de propriétaires de boisés. Au cours de l'exercice 2019-2020, un montant de 14 252 \$ a été investi pour couvrir les frais entourant la réalisation de 53 visites de propriétaires.

## PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE

### Formation s'adressant aux conseillers forestiers et aux partenaires de l'Agence

En 2019-2020, l'Agence a organisé trois formations s'adressant au personnel technique des conseillers forestiers et aux organismes partenaires, soit :

- Inventaire MSCR;
- Coupe progressive d'abri;
- Produits dérivés du LiDAR

Les trois formations totalisent un investissement de 2 443 \$ pour l'Agence et elles ont rejoint 68 personnes.

#### ***Inventaire MSCR***

Cette activité visait à poursuivre l'apprentissage de la méthode de martelage MSCR. Les participants ont pu réviser et approfondir les notions acquises lors de sessions de formation dispensées au cours des années précédentes.

Cette formation a été dispensée en octobre 2019 à 23 personnes réparties en deux groupes. Les sessions ont eu lieu en forêt publique à Stratford.

Les participants ont pu bénéficier sans frais de l'expertise de Sylvain Gagnon, tech. f., à l'emploi du MFFP (Lac-Mégantic). L'Agence a veillé à la coordination de l'activité.

#### ***Coupe progressive d'abri***

Les participants à cette formation ont visité des travaux de coupes progressives d'abri en peuplements mélangés suivis d'enrichissement en feuillus tolérants et en pins blancs ainsi que des plantations de feuillus nobles de chênes rouges et de noyers cendrés sur des lots privés en Mauricie.

La formation a été dispensée par Patrick Lupien, ing. f., du Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie. L'activité a rejoint l'intérêt de 17 personnes. L'Agence Estrie a organisé et coordonné cette formation terrain. Toutefois, les frais ont été partagés avec l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière. La participation de l'Agence Estrie s'élève à 830 \$, représentant 41 % du coût total.

### ***Produits dérivés du LiDAR***

La formation visait à présenter les différents jeux de données générées par le capteur actif LiDAR (Light Detector and Ranging). La série de données traitant de la caractérisation du terrain est la suivante : pentes, relief, milieux humides potentiels, lits d'écoulement et également la caractérisation du peuplement comme la hauteur des arbres. L'utilisation de ces produits dérivés a pour objectif de faciliter la planification des opérations forestières.

Cette formation a été dispensée à Cookshire-Eaton en février 2020. Elle a été offerte par la Direction des inventaires forestiers du MFFP. Jean-François Bourdon, ing. f., et Marc-Olivier Lemonde, ing. f., en étaient les animateurs. La formation a été dispensée à 28 personnes de 17 organisations. L'Agence a défrayé les coûts de location de la salle et le dîner des participants pour un montant total de 614 \$.

### ***Amélioration des techniques de récolte de bois***

L'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière a réalisé un projet de formation visant l'amélioration des techniques et des méthodes de travail de la récolte mécanisée en forêt privée dans un cadre opérationnel. Cette formation s'adressait aux entrepreneurs forestiers et c'est la firme Forest Liaison qui en était le maître d'œuvre.

Comme certains intervenants évoluent non seulement en Chaudière mais également en Estrie, l'Agence Estrie a versé une contribution financière de 1000 \$ pour la réalisation de ce projet.



## PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE

### PROJETS PARTICULIERS

#### **Contrôle du nerprun bourdaine pour la conservation de la diversité biologique de même que le maintien et l'amélioration de l'état et la productivité des écosystèmes forestiers**

Le nerprun bourdaine et un arbuste exotique dont le caractère envahissant est hautement préoccupant pour les écosystèmes.

Le projet instauré en 2017-2018 est piloté par l'Université de Montréal en partenariat avec l'Agence, BioForest Technologies et cinq propriétaires et leurs conseillers forestiers. Il comporte deux volets. Le premier consiste à tester l'efficacité d'une méthode de contrôle à l'aide d'un herbicide biologique. Deux séries de dispositifs ont été installées sur trois sites (plantation d'épinette blanche, plantation de pin rouge et peuplement naturel mélangé). Cinq traitements ont été réalisés en juin et septembre 2017 (diverses doses ou formulations de l'herbicide à base d'un champignon appelé *Chondrostereum purpureum*). En juin 2019, BioForest procédait à un deuxième suivi, soit 24 mois après l'application du bioherbicide. Les résultats ont démontré un taux de mortalité de 81 % à 100 % selon les dispositifs. À l'hiver 2020, BioForest déposait une demande d'homologation du produit pour lutter contre les nerpruns bourdaines et cathartiques auprès de l'Agence de la réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada. L'Agence Estrie a appuyé cette démarche.



Nerprun traité avec l'herbicide biologique

Le second volet vise 1) à caractériser l'impact du nerprun sur la croissance des peuplements, 2) à documenter l'impact des conditions de site sur le comportement de la plante, 3) à documenter l'écologie reproductive du nerprun et 4) à modéliser des patrons d'envahissement en fonction des conditions de site. Les parcelles du dispositif sont implantées en plantations résineuses, en peuplements naturels de résineux et mélangés ainsi qu'en peuplements de feuillus tolérants. Une importante prise de données a été réalisée au cours des étés 2017 et 2018. Cette dernière comprend la sélection des sites, l'inventaire de la végétation, la prise de l'âge de 8 arbres/parcelle, la récolte d'échantillons de sol et la cueillette de fruits de nerpruns afin d'étudier les conditions de germination en laboratoire. À l'été 2019, l'étudiante au doctorat, Tiana Custodio, a complété sa prise d'information. Elle a installé des trappes pour capturer des insectes, des fleurs et des graines. Elle a également ramassé des feuilles pour les analyser en fonction des échantillons de sol.

Au cours de cette même année, l'étudiante a également débuté les analyses et la rédaction de sa thèse, dont le dépôt est prévu en 2021.

#### **Dispositif de suivi de l'envahissement du nerprun bourdaine lors de travaux de remise en production**

Ce projet a été instauré en 2011 afin d'évaluer les effets de la préparation mécanique du sol et de l'application d'un phytocide comme outils de maîtrise du nerprun en plantation résineuse. L'équipe de recherche a publié un article scientifique en 2018 dans *The Forestry Chronicle*.

Martin Barrette, ing. f., Ph. D., chercheur à la Direction de la recherche forestière (DRF) du MFFP, est maintenant responsable du suivi de la croissance des épinettes blanches des plantations de ce projet. En mai 2019, une équipe de la DRF a mesuré les plants. Un dégagement de plantation est planifié dans les prochaines années.



## PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE

### PLANS DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE

Le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) est un document de planification qui vise à mettre en valeur la zone agricole d'un territoire en favorisant le développement durable des activités agricoles et aussi, dans une certaine mesure, les activités forestières. Il est réalisé par une MRC ou une ville, en concertation avec les acteurs du milieu. C'est ainsi que l'Agence collabore étroitement à la mise en œuvre des PDZA du territoire estrien. Ainsi, le Président et la responsable du PPMV ont participé au suivi des PDZA des territoires suivants au cours de l'exercice 2019-2020 :

MRC du Haut-Saint-François  
MRC du Val-Saint-François  
Ville de Sherbrooke

### CERTIFICATION

Les préoccupations et les orientations de l'Agence émises dans le PPMV s'inscrivent dans une démarche d'aménagement forestier durable. Par ailleurs, la certification forestière est un processus d'évaluation indépendante de la gestion forestière et environnementale selon des critères reconnus.

Aussi, le PPMV constitue une référence pour la mise en œuvre de l'aménagement forestier durable en forêt privée tandis que la certification forestière est un moyen d'attestation pour démontrer la progression de la région envers cet objectif ultime.

Les activités du PPMV, tout comme celles réalisées dans le Programme d'aide, doivent s'inscrire dans une optique d'aménagement forestier durable. Par conséquent, les actions de l'Agence permettent de faciliter les processus de certification des différentes organisations de la région.

Puisque certaines activités liées à la certification peuvent être financées par le PAMVFP, le conseil d'administration a accepté de dédier deux enveloppes budgétaires spécifiques à l'atteinte ou au maintien, à l'échelle régionale, de la certification forestière.

Une première enveloppe de 22 995 \$ a été consentie au Syndicat des Producteurs forestiers du Sud Québec pour soutenir leur certificat de groupe.

Une seconde enveloppe visait à soutenir la réalisation de projets ponctuels portant sur les milieux sensibles ou le développement d'outils numériques dans le cadre de la certification. L'Agence a mandaté le Bureau d'écologie appliquée pour réaliser un suivi des six espèces précaires inventoriées en 2013. Le projet consistait à quantifier l'évolution des colonies et à qualifier l'état des populations, en regard des conditions actuelles d'habitat, du type de traitement sylvicole appliqué et de la période écoulée depuis l'intervention. Aucun des habitats visités n'avait subi de nouvelles perturbations. Les populations d'adiante des Montagnes Vertes, du carex des Appalaches et du carex folliculé sont demeurées stables. La population du cyripède royal a nettement diminué en 6 ans. La fermeture du sous-bois par le nerprun bourdaine ou le broutage du cerf de Virginie pourraient expliquer cette baisse. Quant au galéaris remarquable, le nombre de plants a légèrement diminué. Par contre, la dimension des colonies s'est accrue. Finalement, le nombre d'individus de la phéoptère à hexagones a augmenté. Cette espèce est une fougère menacée et la colonie estrienne s'est considérablement accrue depuis 2002, passant de 139 à 455 frondes en 2019. Ce projet de suivi se chiffre à 3 993 \$.



Phéoptère à hexagones  
et cyripède royal

## PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE

### PERTURBATIONS NATURELLES

Outre le nerprun, qui fait l'objet d'une attention particulière depuis 2011, et le cerf de Virginie, l'arrivée confirmée de l'agrile du frêne en région n'est pas sans inquiéter les intervenants du milieu, étant donné l'importance des frênes sur le plan de la biodiversité, pour l'équilibre des érablières de même que la grande valeur économique du frêne blanc. Toutefois, malgré la menace qui guette les forêts de la région, le fait que les frênes dominent rarement le couvert forestier assurera peut-être une bonne résilience des écosystèmes de même qu'une relative résistance des frênes en forêt. La présence de l'insecte dans la région fait en sorte que l'Estrie est maintenant incluse dans la zone réglementée pour l'agrile du frêne de l'Agence canadienne d'inspection des aliments.

Quant à une éventuelle épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette, il semble, selon le MFFP, que la région estrienne pourrait être peu touchée, de sorte qu'aucune mesure particulière n'est envisagée pour le moment. Cependant, les propriétaires forestiers et leurs conseillers forestiers ont avantage à poursuivre la programmation des traitements sylvicoles prévus à leur plan d'aménagement forestier et à œuvrer à abaisser la proportion de sapin dans leurs forêts afin d'en diminuer la vulnérabilité et de diversifier leur composition (enjeu écologique).



Chablis

# RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019-2020

## ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION DU PRÉSIDENT

En 2019-2020, le Président de l'Agence, Jean-Paul Gendron, a œuvré au sein de nombreuses organisations, comités ou groupes, et a collaboré à certains événements. Outre les activités déjà identifiées dans la section portant sur le PPMV, mentionnons :

- Présentations au cours de divers événements (AGA d'autres organisations par exemple);
- Table de gestion intégrée des ressources naturelles et du territoire public de l'Estrie (Table GIRT- présidence);
- CLD du Haut-Saint-François (administrateur représentation secteur forestier);
- Projet de médiatisation de la forêt dont le promoteur est le SPFSQ (financement du PADF) ;
- Comité organisateur de la tablee du Haut-Saint-François;
- Présentation sur les forêts publique et privée s'adressant aux étudiants inscrits à la maîtrise en environnement à l'Université de Sherbrooke;
- Représentations politiques concernant la problématique d'envahissement par le nerprun bourdaine;
- Collaboration avec certains journaux régionaux.



Baie Carbuncle du Lac Brompton observée du Mont Cathédrale

## CONTEXTE ET PRÉVISIONS D' ACTIONS 2020-2021

Au cours du prochain exercice, l'Agence devra :

- Continuer à soutenir la mise en valeur de la forêt privée dans un contexte de pandémie;
- Se préoccuper des impacts sur les activités en forêt privée de la modernisation du régime d'autorisation environnementale en ce qui a trait aux milieux humides et hydriques;
- Viser 7 % de vérification opérationnelle régulière pour les travaux facturés et procéder à une intensification de la vérification auprès de certains conseillers forestiers;
- Embaucher une ressource pour pourvoir le poste de responsable technique (départ à la retraite de Normand Bérubé en 2020);
- Coordonner la tenue de formations s'adressant aux professionnels de l'aménagement forestier;
- Réaliser les deux projets suivants : *Le nerprun bourdaine, une plante envahissante dans votre boisé* et *Déploiement d'une approche écosystémique en forêt privée*;
- Poursuivre le transfert de connaissances à l'endroit des propriétaires forestiers;
- Soutenir les intervenants dans une démarche de certification forestière;
- Travailler en étroite collaboration avec divers partenaires et intervenants du milieu (Association forestière du Sud du Québec, organismes de bassin versant, groupes de conservation, etc.) afin de stimuler la mise en valeur des boisés privés;
- Coordonner les échanges entre les Agences régionales et le consultant responsable du Système d'informations géoforestières et de gestion des Agences (SIGGA) ainsi que l'implantation de la nouvelle version de la plateforme;
- Agir sur tout autre dossier, selon les orientations ou indications du conseil d'administration.



Tourbière – Parc écoforestier de Johnville

# ANNEXE 1

## LISTE DES MEMBRES DE L'AMFE AU 31 MARS 2020

### MEMBRES RÉGULIERS

#### LE MONDE MUNICIPAL

- MRC des Sources
- MRC de Coaticook
- MRC du Granit
- MRC du Haut-Saint-François
- MRC du Val-Saint-François
- MRC de Memphrémagog
- Ville de Sherbrooke

#### LES PRODUCTEURS FORESTIERS

##### Sous-catégorie des Syndicats et Offices de producteurs de bois

- Association des propriétaires de boisés de la Beauce
- Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec

##### Sous-catégorie des organismes de gestion en commun

- Aménagement forestier coopératif de Wolfe
- Aménagement forestier coopératif des Appalaches
- Aménagement forestier et agricole des Sommets inc.
- Groupement forestier coopératif Saint-François
- Groupement forestier du Haut-Yamaska inc.
- Groupement forestier et agricole de Beauce-Sud inc.
- Groupement forestier Chaudière inc.

#### LES TITULAIRES DE PERMIS D'EXPLOITATION D'USINE DE TRANSFORMATION DU BOIS

##### Sous-catégorie du sciage, du déroulage et des panneaux

- Arbec
- Armand Duhamel & Fils inc.
- Bardeaux & Cèdres St-Honoré Inc.
- Blanchette et Blanchette
- Bois Daaquam Inc.

- Bois Hunting inc.
- Busque et Laflamme inc.
- Carrier & Bégin Inc.
- Clermond Hamel Ltée
- Fontaine Inc.
- La Cie Commonwealth Plywood Ltée
- La Corporation Internationale Masonite
- Les Bois Poulin
- Les Entreprises JM Champeau inc.
- Marcel Lauzon Inc.
- Menuiserie East-Angus
- Millette & Fils Ltée
- Mobilier Rustique Inc.
- Multibois F. L. Inc.
- Palettes Perron Inc.
- Produits forestiers D.G. Ltée
- Produits forestiers St-Armand inc.
- Réginald Dingman and Sons
- Sciegex inc.
- Scierie Alexandre Lemay & Fils Inc.
- Scierie Ferland Inc.
- Scierie Labranche Inc.
- Scierie Lapointe & Roy Ltée
- Scierie Paul Vallée inc.
- Scierie Tech Inc.
- Scierie West Brome
- Spécialiste du Bardeau de Cèdre Inc.
- Stella Jones Inc
- Vexco Inc

##### Sous-catégorie des pâtes et papiers

- Domtar inc.
- Kruger inc.

#### MEMBRE ASSOCIÉ

- For-Éco

### CONSEILLERS FORESTIERS ACCRÉDITÉS 2019-2020

#### **AMÉNAGEMENT FORESTIER COOPÉRATIF DE WOLFE**

115, rue Principale  
Ham-Nord (Québec) G0P 1A0  
Téléphone : (819) 344-2232  
Télécopieur : (819) 344-2235

#### **AMÉNAGEMENT FORESTIER COOPÉRATIF DES APPALACHES**

112, Route 257 Sud  
La Patrie (Québec) J0B 1Y0  
Téléphone : (819) 888-2790  
Télécopieur : (819) 888-2716

#### **AMÉNAGEMENT FORESTIER ET AGRICOLE DES SOMMETS INC.**

769, Route 141 – R.R. 6  
Coaticook (Québec) J1A 2S5  
Téléphone : (819) 849-7048  
Télécopieur : (819) 849-7049

#### **CHABOT, POMERLEAU & ASSOCIÉS**

4927, boul. Industriel  
Sherbrooke (Québec) J1R 0P4  
Téléphone : (819) 791-8668  
Télécopieur : (819) 791-8669

#### **FOR-ECO**

560, chemin Knowlton – bureau A  
Lac Brome (Québec) J0E 1V0  
Téléphone : (450) 242-1366  
Télécopieur : (450) 242-1367

#### **GROUPEMENT FORESTIER CHAUDIÈRE INC.**

356, rue Principale  
St-Victor Beauce (Québec) G0M 2B0  
Téléphone : (418) 588-6674  
Télécopieur : (418) 588-6774

#### **GROUPEMENT FORESTIER COOPÉRATIF ST-FRANÇOIS**

345, Parc Industriel  
Windsor (Québec) J1S 3A7  
Téléphone : (819) 845-3266

#### **GROUPEMENT FORESTIER DU HAUT-YAMASKA INC.**

578, rue Rivière  
Cowansville (Québec) J2K 3G6  
Téléphone : (450) 263-7120  
Télécopieur : (450) 263-4317

#### **GROUPEMENT FORESTIER ET AGRICOLE DE BEAUCE-SUD INC.**

34, 4e Rue Ouest  
St-Martin (Québec) G0M 1B0  
Téléphone : (418) 382-5068  
Télécopieur : (418) 382-5816

#### **LES CONSULTANTS BEAU BOISÉ**

473, chemin Harvey  
Cookshire (Québec) J0B 1M0  
Téléphone : (819) 875-5415

#### **CONSUL-FORÊT M. DUROCHER INC.**

71, chemin Amy, R.R. 2  
Ayer's Cliff (Québec) J0B 1C0  
Téléphone : (819) 347-7584

#### **SERVICES FORESTIERS FRANÇOIS MARTEL INC.**

6691, rue Salaberry  
Lac-Mégantic (Québec) G6B 1K2  
Téléphone : (819) 583-2078  
Télécopieur : (819) 583-4112

#### **SOCIÉTÉ FORESTIÈRE CAMBIUM ENR.**

60, rue Dufferin – C.P. 897  
Waterloo (Québec) J0E 2N0  
Téléphone : (450) 539-2427

#### **ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE BOISÉS DE LA BEAUCE**

3500, boul. Dionne  
St-Georges (Québec) G5Y 3Y9  
Téléphone : (418) 228-5110  
Télécopieur : (418) 228-5800

#### **DOMTAR INC.**

609, Rang 12 – C.P. 1010  
Windsor (Québec) J1S 2L9  
Téléphone : (819) 845-2771  
Télécopieur : (819) 845-8299

## ANNEXE 3

### RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS DANS LES PROGRAMMES D'AIDE EN 2019-2020

Conseiller forestier	Aide regroupée	Pourcentage de l'enveloppe	Aide individuelle	Pourcentage de l'enveloppe
GFC St-François	536 021 \$	14%		
AFA Sommets	803 447 \$	21%		
AFC Wolfe	516 530 \$	14%		
AFC Appalaches	821 523 \$	22%		
GF Haut-Yamaska	86 136 \$	2%		
GF Chaudière	80 998 \$	2%		
GFA Beauce-Sud	199 203 \$	5%		
Domtar inc.			30 000 \$	1%
Services Forestiers François Martel			141 121 \$	5%
For-Éco			34 019 \$	1%
Consul-Forêt M. Durocher			74 113 \$	2%
Les Consultants Beau Boisé			33 417 \$	1%
APB-Beauce			188 990 \$	4%
Société forestière Cambium			42 354 \$	2%
Chabot, Pomerleau & Associés			186 779 \$	4%
	<b>3 043 858 \$</b>	<b>81%</b>	<b>730 793 \$</b>	<b>19%</b>
<b>Total</b>			<b>3 774 651 \$</b>	
<b>Visites-conseils</b>			<b>47 960 \$</b>	
<b>Grand total</b>			<b>3 822 611 \$</b>	

## ANNEXE 4

### TRAVAUX RÉALISÉS EN 2019-2020 DANS LE PROGRAMME RÉGULIER

Groupe	Code	Nom du traitement	Quantité	Unité	Nombre de traitements	Montant
05	7501	DÉBROUSSAILLEMENT ET DÉBLAIEMENT FORTE COMPÉTITION	17,06	ha	8	23 406 \$
05	7504	DÉCHIQUETAGE	0,7	ha	1	957 \$
05	7512	HERSAGE FORESTIER - DOUBLE PASSAGE	65,11	ha	16	50 135 \$
05	7516	DÉBLAIEMENT MÉCANIQUE	60,41	ha	19	47 301 \$
05	7517	DÉBROUSSAILLEMENT ET DÉBLAIEMENT FAIBLE COMPÉTITION	1,2	ha	1	682 \$
05	7520	LABOURAGE ET HERSAGE AGRICOLE PEH	0,8	ha	1	455 \$
<b>TOTAL PRÉPARATION DE TERRAIN</b>			<b>145,28</b>	<b>ha</b>	<b>46</b>	<b>122 936 \$</b>
06	7620	PLANTATION - PEH	0,325	1000 plants	1	237 \$
06	7626	PLANTATION MANUELLE RACINES NUES PFD RÉSINEUX	180,45	1000 plants	46	101 052 \$
06	7633	PLANTATION MANUELLE RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS FEUILLUS	0,1	1000 plants	1	53 \$
06	7636	PLANTATION MANUELLE RACINES NUES PFD FEUILLUS	0,35	1000 plants	1	196 \$
06	7638	PLANTATION MANUELLE RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS RÉSINEUX	97,842	1000 plants	17	52 035 \$
06	7641	ENRICHISSEMENT RACINES NUES PFD RÉSINEUX	5,53	1000 plants	3	3 539 \$
06	7647	ENRICHISSEMENT RACINES NUES PFD FEUILLUS	0,25	1000 plants	1	160 \$
06	7649	REGARNI RACINES NUES PFD RÉSINEUX	21,62	1000 plants	13	13 837 \$
06	7650	REGARNI RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS RÉSINEUX	5,275	1000 plants	4	3 144 \$
<b>TOTAL MISE EN TERRE DE PLANTS</b>			<b>311,742</b>	<b>1000 plants</b>	<b>87</b>	<b>174 253 \$</b>
07	7751	1 <sup>er</sup> DÉGAGEMENT PLANTATION RÉSINEUX	123,18	ha	42	226 528 \$
07	7752	2 <sup>e</sup> DÉGAGEMENT PLANTATION RÉSINEUX	75,15	ha	27	137 465 \$
<b>TOTAL ENTRETIEN DE PLANTATION</b>			<b>198,33</b>	<b>ha</b>	<b>69</b>	<b>363 993 \$</b>

## TRAVAUX RÉALISÉS EN 2019-2020 DANS LE PROGRAMME RÉGULIER

Groupe	Code	Nom du traitement	Quantité	Unité	Nombre de traitements	Montant
08	7853	ÉCL. PRÉCOMM. SYSTÉMATIQUE RÉSINEUX 8000 À 15000 TIGES/HA	19,92	ha	4	25 677 \$
08	7854	ÉCL. PRÉCOMM. SYSTÉMATIQUE RÉSINEUX PLUS DE 15000 TIGES/HA	19,04	ha	8	30 236 \$
08	7858	DÉGAGEMENT DE LA RÉGÉNÉRATION NATURELLE	49,02	ha	15	89 228 \$
<b>TOTAL TRAITEMENTS NON COMMERCIAUX</b>			<b>87,98</b>	<b>ha</b>	<b>27</b>	<b>145 141 \$</b>
09	7901	MARTELAGE FEUILLUS	527,17	ha	118	75 912 \$
09	7902	MARTELAGE RÉSINEUX	555,33	ha	203	91 036 \$
09	7922	AIDE TECHNIQUE MOBILISATION DES BOIS - MANUEL	52,75	ha	18	13 926 \$
09	7967	ÉCLAIRCIE COMMERCIALE FEUILLUS D'OMBRE - MANUELLE	16,7	ha	6	22 662 \$
09	7970	JARDINAGE RÉSINEUX (SEPM) - MANUEL	2,5	ha	3	3 330 \$
09	7971	JARDINAGE FEUILLUS D'OMBRE - MANUEL	36,8	ha	11	43 518 \$
09	7972	JARDINAGE AUTRES RÉSINEUX - MANUEL	1,2	ha	1	1 594 \$
09	7973	COUPE PROGRESSIVE RÉG. (SEPM) - MANUELLE	17,72	ha	14	19 811 \$
09	7977	COUPE PROGRESSIVE AUTRES RÉSINEUX - MANUELLE	9,67	ha	2	13 818 \$
09	7978	COUPE DE RÉCUPÉRATION - PARTIELLE - MANUELLE	43,78	ha	5	57 571 \$
09	7979	COUPE DE RÉCUPÉRATION - TOTALE - MANUELLE	7,99	ha	5	5 122 \$
09	7980	1 <sup>ère</sup> ÉCL. COMM. RÉG. NATUREL (SEPM) DHP 9 À 15 CM - MANUELLE	2,01	ha	3	3 180 \$
09	7981	1 <sup>ère</sup> ÉCL. COM. RÉG. NATUREL (SEPM) DHP 15,1 À 19 CM - MANUELLE	9,39	ha	5	13 597 \$
09	7985	1 <sup>ère</sup> ÉCL. COM. RÉG. SEPM PLANTATION DHP 9 À 15 CM - MANUELLE	30,45	ha	13	50 699 \$

## TRAVAUX RÉALISÉS EN 2019-2020 DANS LE PROGRAMME RÉGULIER

Groupe	Code	Nom du traitement	Quantité	Unité	Nombre de traitements	Montant
09	7986	1 <sup>ère</sup> ÉC. COM RÉSI. SEPM PLANTATION DHP 15,1 À 19 CM- MANUELLE	8,39	ha	7	12 149 \$
09	7987	1 <sup>ère</sup> ÉCL. COMM. PLANTATION PIN BLANC ET ROUGE - MANUELLE	2,6	ha	1	3 861 \$
09	8922	AIDE TECHNIQUE MOBILISATION DES BOIS - MÉCANISÉE	832,17	ha	242	219 686 \$
09	8967	ÉCLAIRCIE COMMERCIALE FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉE	138,63	ha	27	152 909 \$
09	8969	ÉCL. COMM. PEUP. NATUREL AUTRES RÉSINEUX - MÉCANISÉE	6,6	ha	3	7 280 \$
09	8970	JARDINAGE RÉSINEUX (SEPM) - MÉCANISÉ	10,7	ha	4	11 610 \$
09	8971	JARDINAGE FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉ	291,45	ha	66	307 723 \$
09	8972	JARDINAGE RÉSINEUX (AUTRES RÉSINEUX) - MÉCANISÉ	23,9	ha	15	25 860 \$
09	8973	COUPE PROGRESSIVE RÉS. (SEPM) - MÉCANISÉE	227,77	ha	72	211 135 \$
09	8974	COUPE PROGRESSIVE FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉE	46,89	ha	8	54 205 \$
09	8977	COUPE PROGRESSIVE AUTRES RÉSINEUX - MÉCANISÉE	5,18	ha	2	5 988 \$
09	8978	COUPE DE RÉCUPÉRATION - PARTIELLE - MÉCANISÉE	43,97	ha	16	47 180 \$
09	8979	COUPE DE RÉCUPÉRATION - TOTALE - MÉCANISÉE	120,87	ha	24	64 907 \$
09	8980	1 <sup>ère</sup> ÉCL. COMM. RÉS. NATUREL (SEPM) DHP 9 À 15 CM - MÉCANISÉE	50,53	ha	14	67 014 \$
09	8981	1 <sup>ère</sup> ÉCL. COM. RÉS. NATUREL SEPM DHP 15,1 À 19 CM - MÉCANISÉE	23,21	ha	7	27 156 \$
09	8985	1 <sup>ère</sup> ÉCL. COM. RÉS. SEPM PLANTATION DHP 9 À 15 CM - MÉCANISÉE	166,66	ha	44	220 307 \$
09	8986	1 <sup>ère</sup> ÉCL COM RÉSI SEPM PLANTATION DHP 15,1 À 19 CM - MÉCANISÉE	27,29	ha	13	31 769 \$
09	8987	1 <sup>ère</sup> ÉCL. COMM. PLANTATION PIN BLANC ET ROUGE - MÉCANISÉE	6,3	ha	4	7 535 \$
<b>TOTAL TRAITEMENTS COMMERCIAUX</b>			<b>3 346,57</b>	<b>ha</b>	<b>976</b>	<b>1 894 047 \$</b>
<b>TOTAL</b>			<b>311,742</b>	<b>1000 plants</b>	<b>1 205</b>	<b>2 700 370 \$</b>
			<b>3 778,16</b>	<b>ha</b>		

## ANNEXE 5

### TRAVAUX RÉALISÉS EN 2019-2020 DANS L'ENVELOPPE SUBVENTION 2018

Groupe	Code	Nom du traitement	Quantité	Unité	Nombre de traitements	Montant
09	7901	MARTELAGE FEUILLUS	294,32	ha	57	42 382 \$
09	7902	MARTELAGE RÉSINEUX	359,35	ha	123	58 917 \$
09	7922	AIDE TECHNIQUE MOBILISATION DES BOIS - MANUEL	32,45	ha	9	8 567 \$
09	7967	ÉCLAIRCIE COMMERCIALE FEUILLUS D'OMBRE - MANUELLE	7,1	ha	3	9 635 \$
09	7969	ÉCL. COMM. PEUP. NATUREL AUTRES RÉSINEUX - MANUELLE	3,1	ha	1	4 207 \$
09	7970	JARDINAGE RÉSINEUX (SEPM) - MANUEL	4,22	ha	2	5 621 \$
09	7971	JARDINAGE FEUILLUS D'OMBRE - MANUEL	24,99	ha	8	33 187 \$
09	7973	COUPE PROGRESSIVE RÉS. (SEPM) - MANUELLE	8,68	ha	8	9 704 \$
09	7977	COUPE PROGRESSIVE AUTRES RÉSINEUX - MANUELLE	3,1	ha	1	4 430 \$
09	7978	COUPE DE RÉCUPÉRATION - PARTIELLE - MANUELLE	6,99	ha	3	9 192 \$
09	7979	COUPE DE RÉCUPÉRATION - TOTALE - MANUELLE	8,34	ha	3	5 346 \$
09	7980	1 <sup>ère</sup> ÉCL. COMM. RÉS. NATUREL (SEPM) DHP 9 À 15 CM - MANUELLE	2,02	ha	2	3 363 \$
09	7981	1 <sup>ère</sup> ÉCL. COM. RÉS. NATUREL (SEPM) DHP 15,1 À 19 CM - MANUELLE	2,86	ha	3	4 141 \$
09	7985	1 <sup>ère</sup> ÉCL. COM. RÉS. SEPM PLANTATION DHP 9 À 15 CM - MANUELLE	11,61	ha	9	19 331 \$
09	7986	1 <sup>ère</sup> ÉC. COM RÉSI. SEPM PLANTATION DHP 15,1 À 19 CM - MANUELLE	16,225	ha	7	23 494 \$
09	8922	AIDE TECHNIQUE MOBILISATION DES BOIS - MÉCANISÉE	336,48	ha	101	88 831 \$
09	8967	ÉCLAIRCIE COMMERCIALE FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉE	68,27	ha	14	75 302 \$

## TRAVAUX RÉALISÉS EN 2019-2020 DANS L'ENVELOPPE SUBVENTION 2018

Groupe	Code	Nom du traitement	Quantité	Unité	Nombre de traitements	Montant
09	8969	ÉCL. COMM. PEUP. NATUREL AUTRES RÉSINEUX - MÉCANISÉE	10,5	ha	3	11 582 \$
09	8970	JARDINAGE RÉSINEUX (SEPM) - MÉCANISÉ	1,6	ha	1	1 736 \$
09	8971	JARDINAGE FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉ	150,88	ha	25	163 252 \$
09	8972	JARDINAGE RÉSINEUX (AUTRES RÉSINEUX) - MÉCANISÉ	17,6	ha	9	18 268 \$
09	8973	COUPE PROGRESSIVE RÉS. (SEPM) - MÉCANISÉE	133,05	ha	48	123 644 \$
09	8974	COUPE PROGRESSIVE FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉE	43,48	ha	7	50 263 \$
09	8977	COUPE PROGRESSIVE AUTRES RÉSINEUX - MÉCANISÉE	11,4	ha	2	13 178 \$
09	8978	COUPE DE RÉCUPÉRATION - PARTIELLE - MÉCANISÉE	15,1	ha	5	16 202 \$
09	8979	COUPE DE RÉCUPÉRATION - TOTALE - MÉCANISÉE	12,6	ha	5	6 766 \$
09	8980	1 <sup>ère</sup> ÉCL. COMM. RÉS. NATUREL (SEPM) DHP 9 À 15 CM - MÉCANISÉE	39,66	ha	9	52 629 \$
09	8981	1 <sup>ère</sup> ÉCL. COM. RÉS. NATUREL SEPM DHP 15,1 À 19 CM - MÉCANISÉE	13,14	ha	6	15 374 \$
09	8985	1 <sup>ère</sup> ÉCL. COM. RÉS. SEPM PLANTATION DHP 9 À 15 CM - MÉCANISÉE	81,97	ha	19	108 774 \$
09	8986	1 <sup>ère</sup> ÉCL. COM. RÉSI SEPM PLANTATION DHP 15,1 À 19 CM - MÉCANISÉE	69,32	ha	9	81 104 \$
09	8987	1 <sup>ère</sup> ÉCL. COMM. PLANTATION PIN BLANC ET ROUGE - MÉCANISÉE	4,9	ha	4	5 860 \$
<b>TOTAL TRAITEMENTS COMMERCIAUX</b>			<b>1 795,31</b>	<b>ha</b>	<b>506</b>	<b>1 074 281 \$</b>
<b>TOTAL</b>			<b>1 795,31</b>	<b>ha</b>	<b>506</b>	<b>1 074 281 \$</b>

## ANNEXE 6

### LISTE DES TITULAIRES DE PERMIS D'EXPLOITATION D'USINE DE TRANSFORMATION DU BOIS QUI ONT CONTRIBUÉ AU FINANCEMENT DE L'AGENCE EN 2019-2020

#### PÂTES ET PAPIERS

Domtar inc.

#### SCIAGE, DÉROULAGE ET PANNEAUX

Armand Duhamel & Fils inc.

Bardeaux et Cèdres St-Honoré inc.

Blanchette et Blanchette inc.

Bois Acer inc.

Bois Daaquam inc.

Bois Hunting inc.

Carrier & Bégin inc.

Champeau Mégantic inc.

Clermond Hamel Itée

Commonwealth Plywood Itée

Fontaine inc.

Groupe Crête Chertsey inc.

Industries Maibec inc.

J.M. Champeau inc.

La Corporation Internationale Masonite

La Menuiserie d'East Angus inc.

Le Spécialiste du bardeau de cèdre inc.

Les Bois Poulin inc.

Marcel Lauzon inc.

Millette & Fils Itée

Mobilier rustique de Beauce

Multibois F.L. inc.

Paul Vallée inc.

Preverco

Produits forestiers D.G. Itée

Produits foestiers St-Armand

Reginald Dingman & Fils (Wood Products of Austin)

René Bernard inc.

Scierie Alexandre Lemay & Fils

Scierie Ferland inc.

Scierie Fernand Rancourt inc.

Scierie Labranche inc.

Scierie Lapointe et Roy Itée

Scierie West Brome

Stella Jones inc.

Vexco inc.

**ANNEXE 7**

**RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

AGENCE  
DE MISE EN VALEUR  
DE LA FORÊT PRIVÉE  
DE L'ESTRIE

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 MARS 2020

AGENCE DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE  
RAPPORT FINANCIER ANNUEL  
AU 31 MARS 2020

---

**RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

**ÉTATS FINANCIERS**

Résultats

Actifs net

Bilan

Flux de trésorerie

Notes complémentaires

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

Annexe A- Produits

Annexe B – Produits et charges du fonds d'administration générale par projet

## **RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

Aux membres du conseil d'administration de

### **L'AGENCE DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE**

## **Rapport sur l'audit des états financiers**

### *Opinion avec réserve*

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'AGENCE DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE, qui comprennent le bilan au 31 mars 2020, et l'état des résultats, l'état des actifs nets, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes et annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section "Fondement de l'opinion avec réserve" de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2020, ainsi que des résultats de son exploitation et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL).

### *Fondement de l'opinion avec réserve*

L'organisme tire des produits de contributions des industriels pour lesquels il n'est pas possible d'auditer de façon satisfaisante s'ils ont tous été comptabilisés. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les livres de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des contributions reçues, aux résultats nets, aux flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement, à l'actif et à l'actif net.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### *Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCOSBL, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

### *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Guérin Mouni CPA & C*  
*Par Michel Guérin CPA auditeur CA*

*Michel Guérin, CPA auditeur, CA*

Le 31 août 2020

Sherbrooke (Québec)

**AGENCE DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE**

**RÉSULTATS**

**DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2020**

	<b>2020</b>	<b>2019</b>
<b>PRODUITS (ANNEXE A)</b>	<b>4 356 174 \$</b>	<b>4 402 053 \$</b>
<b>CHARGES</b>		
TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT	<b>3 774 651</b>	4 127 116
FORMATION DES PRODUCTEURS ET DES CONSEILLERS	<b>44 534</b>	38 237
SOUS-CONTRATS	<b>31 864</b>	53 746
VISITE CONSEIL	<b>47 959</b>	42 419
	<b>3 899 008</b>	4 261 518
<b>ADMINISTRATION</b>		
Salaires et avantages sociaux	<b>301 473</b>	290 610
Assurances	<b>4 872</b>	3 266
Cotisations professionnelles et formation	<b>2 241</b>	2 387
Entretien et réparations	<b>2 902</b>	3 229
Fournitures de bureau	<b>19 016</b>	10 353
Fournitures de foresterie	<b>314</b>	614
Frais de déplacement et de représentation	<b>13 320</b>	15 129
Frais d'expédition	<b>578</b>	652
Frais divers	<b>2 497</b>	2 721
Honoraires professionnels	<b>5 820</b>	5 562
Loyer	<b>19 348</b>	19 348
Location d'équipement	<b>2 667</b>	1 520
Système d'information géographique	<b>-</b>	2 150
Télécommunications	<b>7 112</b>	6 930
Amortissement		
- matériel informatique	<b>397</b>	261
- équipement de bureau	<b>-</b>	74
	<b>382 557</b>	364 806
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>4 281 565</b>	4 626 324
<b>SURPLUS (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<b>74 609 \$</b>	(224 271) \$

**AGENCE DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE**

**ACTIFS NETS**

**DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2020**

---

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
<b>SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	<b>236 902 \$</b>	461 173 \$
Surplus (Insuffisance) des produits sur les charges	<u>74 609</u>	<u>(224 271)</u>
<b>SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<u><b>311 511 \$</b></u>	<u>236 902 \$</u>

**AGENCE DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE**

**BILAN**

**AU 31 MARS 2020**

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
<b>ACTIF</b>		
<b>À COURT TERME</b>		
Encaisse	535 464 \$	218 405 \$
Compte avantage entreprise	533 202	1 057 654
Débiteurs (Note 3)	118 741	152 782
Dépôt à terme, au taux de 2,04%	-	1 066 333
Dépôt à terme, au taux de 2,56%, échéant en mai 2020	<u>1 093 631</u>	<u>-</u>
	<b>2 281 038</b>	2 495 174
<b>DÉPÔT À TERME, au taux de 2,56%</b>	-	1 066 333
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Note 4)</b>	<u>483</u>	<u>584</u>
	<u><b>2 281 521 \$</b></u>	<u><b>3 562 091 \$</b></u>
 <b>PASSIF</b>		
<b>À COURT TERME</b>		
Créditeurs (Note 5)	786 810 \$	1 136 637 \$
Subvention utilisable au cours du prochain exercice (Note 6)	<u>1 086 628</u>	<u>1 066 333</u>
	<b>1 873 438</b>	2 202 970
<b>SUBVENTIONS REPORTÉS (Note 6)</b>	-	1 066 334
<b>REVENUS REPORTÉS</b>	<u>96 572</u>	<u>55 885</u>
	<b>1 970 010</b>	3 325 189
<b>ACTIFS NETS</b>	<u>311 511</u>	<u>236 902</u>
	<u><b>2 281 521 \$</b></u>	<u><b>3 562 091 \$</b></u>

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS (Note 7)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

\_\_\_\_\_, Administrateur

\_\_\_\_\_, Administrateur

**AGENCE DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE**

**FLUX DE TRÉSORERIE**

**DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2020**

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Surplus (Insuffisance) des produits sur les charges	74 609 \$	(224 271) \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>397</u>	<u>335</u>
	75 006	(223 936)
 Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	34 041	67 344
Créditeurs	(349 827)	(43 400)
Subventions reportées	(1 046 039)	(1 066 333)
Revenus reportés	<u>40 687</u>	<u>55 885</u>
	<u>(1 246 132)</u>	<u>(1 210 440)</u>
 <b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(296)	(386)
Acquisition de dépôts à terme	-	(2 132 666)
Encaissement de dépôt à terme	<u>1 039 035</u>	<u>-</u>
	<u>1 038 739</u>	<u>(2 133 052)</u>
 <b>VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>(207 393)</b>	<b>(3 343 492)</b>
 <b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	<u>1 276 059</u>	<u>4 619 551</u>
 <b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<u>1 068 666 \$</u>	<u>1 276 059 \$</u>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse et du compte avantage entreprise.

# AGENCE DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2020

### **1- STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS**

---

L'organisme est une personne morale régie par le Code Civil du Québec. Il a pour but d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées de son territoire par l'élaboration d'un plan de protection et de mise en valeur ainsi que le soutien financier et technique.

### **2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

---

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) et comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

a) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

b) Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour la comptabilisation des produits. Les produits affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les produits non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les revenus d'intérêts et autres revenus sont enregistrés au fur et à mesure de leurs réceptions.

c) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'entité consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus, les dépôts à terme que l'entité ne peut utiliser pour les opérations courantes parce qu'ils sont affectés à des garanties ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

# AGENCE DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2020

### 2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

---

#### d) Instruments financiers

##### Évaluation initiale et ultérieure

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, du compte avantage entreprise, des débiteurs et des dépôts à terme.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des fournisseurs.

##### Coûts de transactions

L'organisme comptabilise ses coûts de transactions dans les résultats de l'exercice où ils sont engagés dans le cas des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

##### Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

#### e) Immobilisations corporelles

Le matériel informatique et l'équipement de bureau sont comptabilisés au coût et sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux de 33,33% et de 20%.

# AGENCE DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2020

### 2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### f) Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

#### g) Ventilation des charges

L'organisme présente plusieurs de ses charges regroupées par projet à l'Annexe B.

Les charges qui se rapportent directement à ces projets ont été ventilées selon les clés de répartition suivante:

Salaires et avantages sociaux:

- au prorata des heures travaillées pour chaque projet

Autres charges:

- coût direct selon chacun des projets

#### h) Revenus reportés

Les revenus reportés représentent des revenus d'intérêts générés à même les placements des subventions reportés qui, en vertu d'affectations d'origine interne, sont destinés à être utilisés dans les exercices 2021 et 2022.

### 3- DÉBITEURS

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Industriels	76 446 \$	99 446 \$
Taxes de ventes	13 885	12 225
Autres	5 015	215
Intérêts à recevoir	23 395	40 896
	<u>118 741 \$</u>	<u>152 782 \$</u>

### 4- IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2020</u>		<u>2019</u>
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Valeur nette</u>
Matériel informatique	11 069 \$	10 586 \$	483 \$
Équipement de bureau	21 680	21 680	-
	<u>32 749 \$</u>	<u>32 266 \$</u>	<u>483 \$</u>

**AGENCE DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

**AU 31 MARS 2020**

**5- CRÉDITEURS**

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Fournisseurs et frais courus	744 489 \$	1 097 193 \$
Sommes à remettre à l'État	10 702	8 327
Salaires et vacances à payer	31 619	31 117
	<u>786 810 \$</u>	<u>1 136 637 \$</u>

**6- SUBVENTIONS REPORTÉES**

Les subventions reportées représentent des ressources non dépensées qui, en vertu d'affectations d'origine externe, sont destinées aux différentes activités confiés à l'organisme et au fonctionnement de l'exercice subséquent. Le détail est le suivant :

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Solde au début de l'exercice	2 132 667 \$	3 199 000 \$
Plus :		
Montants reçus durant l'exercice	2 526 394	2 535 572
Moins :		
Montants constatés à titre de produits de l'exercice	<u>(3 572 433)</u>	<u>(3 601 905)</u>
Solde à la fin de l'exercice	1 086 628	2 132 667
Subvention utilisable au cours du prochain exercice	<u>1 086 628</u>	<u>1 066 333</u>
	<u>- \$</u>	<u>1 066 334 \$</u>

**SUBVENTIONS**

**Fonds d'administration générale**

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs		
Subvention 2018	1 066 334 \$	2 132 667 \$
Table des MRC de l'Estrie	14 908	-
Fondation de la Faune du Québec	5 386	-
	<u>1 086 628 \$</u>	<u>2 132 667 \$</u>

**7- ENGAGEMENTS CONTRACTUELS**

L'organisme s'est engagé en vertu d'un bail venant à échéance en mai 2021. Les paiements minimums futurs totalisent 22 573 \$ et comprennent les versements suivants au cours des prochains exercices:

2021 -	19 348 \$	2022 -	3 225 \$
--------	-----------	--------	----------

# AGENCE DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2020

### **8- INSTRUMENTS FINANCIERS**

---

#### Risques financiers

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. Les principaux sont détaillés ci-après.

#### Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard à ses créiteurs.

#### Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'organisme sont liés aux débiteurs.

#### Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. L'organisme est principalement exposé au risque de taux d'intérêt.

#### Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixes assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur et ceux à taux variables à un risque de flux de trésorerie.

### **9- ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN**

---

En mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré l'écllosion d'un nouveau coronavirus (COVID-19) comme une pandémie mondiale, qui continue de se propager au Canada et dans le monde.

En date de notre rapport, la société est au courant de changements dans ses activités à la suite de la crise de la COVID-19, notamment la fermeture de ses bureaux pour le public, pour une période temporaire en vertu d'un décret provincial. Il y a eu un ralentissement des activités. Les employés ont fait du télétravail, notamment en effectuant leurs rencontres par conférences téléphoniques ainsi que par visioconférences.

La direction n'est pas certaine de l'incidence de ces changements sur ses états financiers et croit que toute perturbation pourrait être temporaire; cependant, il existe une incertitude quant au moment où la durée et l'impact potentiel de cette perturbation, notamment sur les subventions des bailleurs de fonds suivants: le Gouvernement du Québec et l'Industrie forestière.

En conséquence, nous ne sommes pas en mesure d'estimer l'impact potentiel sur les activités de la société en date de ces états financiers.

**AGENCE DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE**

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

**DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2020**

---

---

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
<b>ANNEXE A - PRODUITS</b>		
Fonds d'administration générale		
Contributions des industriels	728 377 \$	775 275 \$
Vérification opérationnelle et technique	21 122	6 981
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs		
Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées	2 506 100	2 535 572
Subvention 2018	1 066 333	1 066 333
Table des MRC de l'Estrie		
Programme d'aménagement durable des forêts	2 810	-
Fondation de la Faune du Québec		
Programme de lutte contre les plantes exotiques envahissantes	4 614	-
Autres	25 035	6 289
Intérêts	1 783	11 603
	<u>4 356 174 \$</u>	<u>4 402 053 \$</u>

**AGENCE DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE**

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

**DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2020**

**Annexe B - PRODUITS ET CHARGES DU FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE PAR PROJET**

	Fonds d'administration générale						
	Enveloppe de base		Vérification opérationnelle et technique	Subvention 2018	Ecosystémique	NERPRUN	Total
	Administration générale	PPMV					
<b>PRODUITS</b>	3 261 295 \$	- \$	21 122 \$	1 066 333 \$	500 \$	6 924 \$	4 356 174 \$
<b>CHARGES</b>							
Travaux d'aménagement	2 700 370	-	-	1 074 281	-	-	3 774 651
Formation des producteurs et des conseillers	-	44 534	-	-	-	-	44 534
Sous-contrats	-	31 864	-	-	-	-	31 864
Visite conseil	47 959	-	-	-	-	-	47 959
	<u>2 748 329</u>	<u>76 398</u>	<u>-</u>	<u>1 074 281</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>3 899 008</u>
<b>ADMINISTRATION</b>							
Salaires et avantages sociaux	139 900	70 565	83 599	-	500	6 909	301 473
Assurances	4 668	-	204	-	-	-	4 872
Cotisations professionnelles et formation	2 188	53	-	-	-	-	2 241
Entretien et réparations	2 902	-	-	-	-	-	2 902
Fournitures de bureau	18 990	26	-	-	-	-	19 016
Fournitures de foresterie	48	-	266	-	-	-	314
Frais de déplacement et de représentation	4 987	754	7 564	-	-	15	13 320
Frais d'expédition	527	40	11	-	-	-	578
Frais divers	2 280	201	16	-	-	-	2 497
Honoraires professionnels	5 820	-	-	-	-	-	5 820
Loyer	19 348	-	-	-	-	-	19 348
Location d'équipement	2 667	-	-	-	-	-	2 667
Système d'information géographique	-	-	-	-	-	-	-
Télécommunications	6 701	-	411	-	-	-	7 112
Amortissement							
- matériel informatique	397	-	-	-	-	-	397
- équipement de bureau	-	-	-	-	-	-	-
	<u>211 423</u>	<u>71 639</u>	<u>92 071</u>	<u>-</u>	<u>500</u>	<u>6 924</u>	<u>382 557</u>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<u>2 959 752</u>	<u>148 037</u>	<u>92 071</u>	<u>1 074 281</u>	<u>500</u>	<u>6 924</u>	<u>4 281 565</u>
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<u>301 543 \$</u>	<u>(148 037) \$</u>	<u>(70 949) \$</u>	<u>(7 948) \$</u>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>74 609 \$</u>

## ANNEXE 8

### INFORMATIONS AU SUJET DES SOLDES À LA FIN DE L'EXERCICE

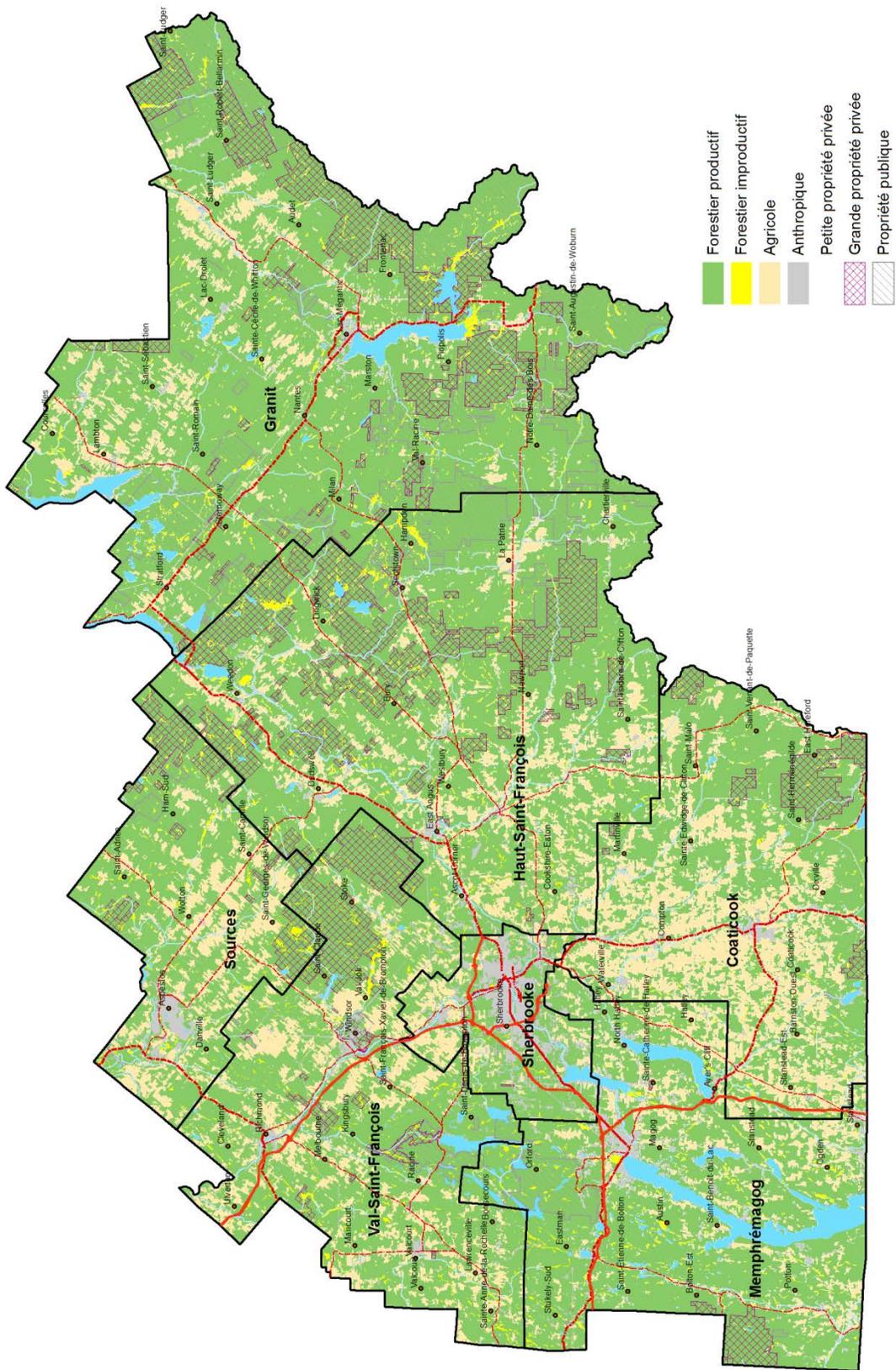
**Soldes au Fonds d'administration générale à la fin de l'exercice 311 511 \$**

Ces soldes se ventilent comme suit :

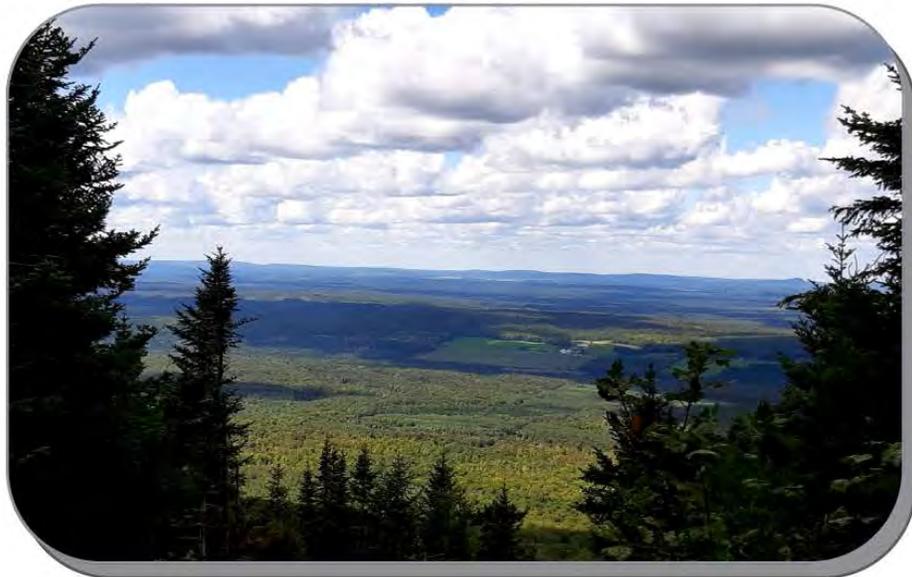
Fonds de roulement 222 220 \$

Retrait selon les prévisions budgétaires  
adoptées le 19 juin 2020 89 291 \$

**Surplus cumulés 0\$**







Agence de mise en valeur de  
la forêt privée de l'Estrie  
37, Craig Nord  
Cookshire-Eaton, Québec, J0B 1M0

Tél. : 819-875-1007  
Courriel : [amfe@abacom.com](mailto:amfe@abacom.com)